



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois .	1
La nouvelle architecture de l'Europe et le Luxembourg - Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Minis- tre, Ministre des Affaires étrangères .....	8
Der europäische Binnenmarkt und seine Bedeutung für die Großregion - Ansprache von Premierminister Jacques Santer	14
EG-Öffnung nach Osten? - Vortrag von Premierminister Jacques Santer .....	17

1 / 1990

Janvier - Février -  
Mars

Service Information et Presse  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois

Déclaration de politique étrangère présentée par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la coopération à la tribune de la Chambre des Députés, le 22 mars 1990.

Madame la Présidente,  
Mesdames,  
Messieurs,

Le jour où les historiens jugeront les développements foudroyants intervenus au cours des récents mois en Europe Centrale et de l'Est, ils diront vraisemblablement que 1989 marque la rupture avec une époque, celle de l'après-guerre et de la guerre froide. La chute tant attendue du "mur de la honte" à Berlin restera ainsi une date charnière dans l'histoire de notre continent.

L'ordre européen des 45 dernières années, fondé sur la menace, l'intimidation et la dissuasion, se brise sous les coups de butoir des peuples d'Europe centrale et de l'Est, las de ces années de confrontation, de séparation et de privation à tous égards.

Alors que la France commémorait avec éclat le bicentenaire de sa Révolution, le message légué par cette exceptionnelle entreprise prouve que deux siècles n'ont en rien entamé la force et l'impact d'une révolution populaire..

La dernière décennie de ce siècle s'ouvre désormais sur un monde nouveau.

Certes, quelques esprits chagrins ne manqueront pas de regretter le confort tranquille que leur procurait le statu quo. Ne cherchent-ils pas ces derniers temps à ignorer les changements, voire, dès lors que ceux-ci deviennent inéluctables, à en souligner les dangers et les risques?

Comme toujours, précautions et objections ne sont pas nécessairement infondées. Il n'en reste pas moins que la seule approche réaliste, celle retenue par notre gouvernement, n'est plus de savoir si les bouleversements en cours sont durables ou si l'adversaire d'hier est sincère, mais de faire en sorte que les premiers le deviennent, et que le second agisse comme s'il l'était. Certes, on ne fait pas de bonne politique étrangère à partir de bons sentiments. Avec de mauvais sentiments assurément non plus.

Nous débattons à partir d'aujourd'hui de la future architecture de notre continent. La place que nous sommes en mesure de réserver au Luxembourg, en partant de ses intérêts de sécurité et de sa prospérité économique, revêt une importance cruciale pour son avenir.

Dans cette perspective, le 150<sup>e</sup> Anniversaire de notre indépendance, fêté avec éclat voici moins de 12 mois, ne doit pas apparaître comme une fin en soi. Les propos tenus et les enseignements tirés en cette heureuse circonstance, constituent les sources inspiratrices de nos actions diplomatiques futures.

Je m'efforcerai d'en tracer les principales lignes directrices.

Mon discours sera orienté vers l'avenir.

Pour la description des événements, particulièrement denses, de l'année 1989, je renvoie au Rapport écrit d'activité du Département qui a été distribué.

## La Sécurité

Je commencerai par quelques réflexions sur notre sécurité:

Nous assistons en ce moment à l'évanouissement progressif de l'opposition traditionnelle entre les deux "blocs". Par rapport à l'année passée, trois changements significatifs émergent:

- la marche courageuse et irréversible de l'ensemble des pays de l'Europe Centrale et de l'Est, y inclus l'URSS, vers la démocratie et l'économie de marché;
- la réduction progressive mais significative des forces militaires en Europe;
- l'émergence au centre de notre continent d'une Allemagne unifiée.

Ces trois constats nous obligent à reconnaître qu'un cycle de l'histoire s'achève: celui où s'opposaient les valeurs de la démocratie libérale et sociale à l'Ouest et celles du communisme étatique et autoritaire à l'Est.

En sens inverse, l'Europe des nations et des minorités, enfouie dans nos manuels d'histoire comme un mauvais rêve, réapparaît devant nous. Cette résurrection sera plus forte à l'Est qu'à l'Ouest de l'Europe, car comme il est dit là-bas, les montres se sont arrêtées en 1939, voire en 1914. Tout un refoulé religieux, culturel et ethnique enfoui sous une croûte d'utopies et de mensonges, éclate au sens littéral du terme. Cette explosion est d'autant plus violente que l'oppression a été plus forte. Le douloureux problème des minorités apparaît ainsi comme le ferment de la renaissance des antagonismes d'antan.

Sur le plan militaire, à mesure que les initiatives en matière de désarmement se concrétisent dans le cadre de l'amélioration générale des relations Est-Ouest, de nouveaux dangers se précisent ailleurs: Un développement extrêmement préoccupant des potentiels militaires dans le chef de certains pays du tiers monde. Qu'il s'agisse des armes chimiques et bactériologiques, de la prolifération nucléaire ou des missiles et vecteurs porteurs de ces armes, ce sont autant de facteurs conduisant à déstabiliser dangereusement certaines régions de la planète et à miner la prévisibilité de la menace.

Voilà qui permet d'affirmer que nonobstant le contexte historique particulier, et aujourd'hui dépassé, qui l'a vu naître, l'Alliance atlantique reste un instrument irremplaçable de notre sécurité.

Les trois fondements et objectifs qui l'inspirent demeurent:

- le partage entre 16 nations souveraines d'un même idéal démocratique;
- l'engagement américain aux côtés des démocraties d'Europe;
- l'asymétrie géo-stratégique entre les deux super-puissances par rapport à l'Europe

L'OTAN n'a jamais été un alter ego du Pacte de Varsovie. La remise en question de ce dernier ne saurait donc porter atteinte à la légitimité de l'Alliance et de la solidarité entre ses membres. Ce constat ne pourra qu'être partagé par l'Assemblée parlementaire de l'UEO qui se réunit aujourd'hui à Luxembourg en session spéciale.

Face toutefois à une Union Soviétique limitée demain à 3200 unités pour ce qui est du déploiement de ses chars stationnés à l'étranger, le temps est venu au sein de l'Alliance d'engager une réflexion sérieuse qui dépasse la question du partage des charges pour aborder la question du partage des rôles.

La discussion sur un nouvel ordre de paix en Europe vient à peine de commencer. Il faut qu'elle soit menée dans le cadre des Seize qui garantit de manière appropriée les intérêts des Etats membres de taille modeste.

### La Communauté

La Communauté ne saurait évidemment rester absente de la scène.

La perspective magique du grand marché intérieur à l'horizon 93 continue à faire rêver. De fait, dans la foulée d'une négociation permanente, quelque 300 propositions pour éliminer les frontières physiques, techniques et fiscales au 31 décembre 1992 sont progressivement adoptées et mises en oeuvre.

Des progrès substantiels ont été accomplis dans le domaine des services financiers (2e directive de coordination bancaire, ratio de solvabilité, prospectus d'offre publique de valeurs mobilières, interdiction des opérations d'initiés) et des assurances. Il en va de même en ce qui concerne la protection des consommateurs, l'ouverture des marchés publics et des télécommunications, la télévision sans frontières, l'harmonisation technique et le droit de séjour des citoyens de la Communauté.

Certains domaines continuent cependant à connaître des retards importants: Il s'agit en l'occurrence de la suppression des contrôles aux frontières, des transports et surtout du secteur vétérinaire et phytosanitaire, dans lequel les soucis de protection de la santé animale et humaine l'emportent encore sur la logique du marché unique.

Par ailleurs, la Commission a ouvert un large débat avec chacun des Etats membres sur la nécessité d'une mise en oeuvre correcte et ponctuelle dans les Etats membres des actes adoptés par le Conseil.

Cette action de sensibilisation a permis une nette amélioration de la mise en oeuvre des instruments communautaires dans tous les Etats membres, le Luxembourg figurant

parmi les Etats les plus avancés dans ce domaine.

### La dimension sociale du marché intérieur

Le Conseil Européen a adopté formellement à Strasbourg en décembre - contre l'opposition bien connue du Gouvernement britannique - la "Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs".

Ces droits fondamentaux doivent maintenant être traduits en instruments juridiques contraignants et ce notamment dans les domaines prioritaires de la santé, de la couverture sociale et de la participation.

C'est principalement sous pression des délégations néerlandaise, belge, italienne, allemande et luxembourgeoise que le texte de la Charte sociale a été amélioré et renforcé. Dans la suite la Commission a élaboré un programme de travail indiquant les mesures qu'elle entend proposer ainsi qu'un calendrier précis pour créer l'Europe sociale.

### L'Union Economique et Monétaire

Le processus de préparation de 1992 a été inauguré par le surprenant catalyseur qu'est l'Acte unique.

Le succès de cette négociation conclue à Luxembourg fin 1985 devrait servir de référence aux négociations intergouvernementales qui nous attendent, une fois de plus, à l'approche de notre prochaine présidence communautaire.

Le Conseil Européen de Strasbourg a décidé que la conférence intergouvernementale sur l'Union Economique et Monétaire s'ouvrirait au mois de décembre 1990. Depuis lors des voix se sont élevées pour avancer cette date. L'accélération générale de l'histoire durant ces derniers mois fournit effectivement quelques arguments en faveur de cette idée.

Néanmoins, les raisons principales qui nous ont conduits à la décision de Strasbourg restent valables. La présidence italienne ouvrira la conférence vers la fin de l'année. Il appartiendra ensuite au Luxembourg de la faire avancer - je n'ose pas dire conclure - durant les six premiers mois de l'année prochaine. Ce sera une des tâches les plus importantes, et les plus astreignantes, de notre Présidence.

La mise en place d'une Union Economique et Monétaire sera une étape fondamentale sur la voie de l'unité européenne. Elle entraînera bien des abandons de souveraineté et bouleversera les politiques monétaires et économiques nationales. La Chambre des Députés devra être étroitement associée aux travaux préparatoires.

### Les aspects institutionnels

A ce stade j'aimerais m'en tenir à quelques considérations sur les aspects institutionnels de la conférence intergouvernementale. Ils se présentent en deux volets, celui de l'organisation de la conférence et celui de son contenu.

Il s'agira d'une conférence convoquée sur la base de l'article 236 du traité, c'est-à-dire d'une conférence des repré-

sentants des Etats membres. Le traité qu'elle réussira à élaborer devra être ratifié par chacun de ces Etats. Cela exigera l'approbation des Parlements, et, dans quelques cas peut-être, des référendums populaires.

Quelle peut être la place du Parlement Européen dans une telle négociation? Le système exclut évidemment que le Parlement puisse être assis à la table de la conférence en tant que négociateur. En revanche, il est désirable qu'il soit informé au fur et à mesure, et qu'il puisse faire connaître son point de vue. La procédure suivie lors de l'élaboration de l'Acte Unique fournit un précédent sur la base duquel on pourra élaborer des formules acceptables.

Dès à présent le Parlement a décidé de convoquer à Strasbourg une conférence institutionnelle préparatoire, dont la fonction sera cependant purement consultative. Y participeront les Ministres des douze pays membres ainsi que la Commission.

En ce qui concerne le fond, il va de soi que les questions institutionnelles tenant à l'Union Economique et Monétaire elle-même devront être abordées. Il s'agira avant tout du statut de la Banque Centrale, qui devra certes être indépendante, mais d'une indépendance sujette à une certaine forme de contrôle démocratique.

Des voix autorisées ont proposé d'ouvrir un débat beaucoup plus général.

A mon avis, plusieurs thèmes méritent effectivement une discussion approfondie. Les mécanismes de décision de la Communauté sont-ils encore suffisamment efficaces? Y a-t-il réellement un déficit de contrôle démocratique? Comment garantir l'individualité des Etats membres - surtout des Etats membres plus petits - dans une Communauté qui, demain, sera élargie à d'autres membres?

Voilà au moins trois questions qui me paraissent mériter attention. Il y en a sans doute d'autres.

Il n'y a pas de réponse univoque. Les valeurs fondamentales que constituent l'efficacité - la démocratie - l'individualité des Etats membres comportent des applications pratiques dont les directions divergent. Il faudra concilier les tendances opposées, et non pas privilégier les unes par rapport aux autres, afin de maintenir et de renforcer la cohésion de l'ensemble.

Parlant devant une Chambre des Députés nationale, je tiens à rappeler également, ce qu'on oublie trop souvent, que le Parlement Européen n'est pas le seul garant de la démocratie dans la Communauté. Tous les gouvernements, que je sache, sont responsables de leurs actes devant des Parlements nationaux également démocratiquement élus, et peuvent être renversés à tout moment par ceux-ci, cela même pour des actes posés dans les organes communautaires.

Le débat institutionnel soulève donc des questions de la plus haute importance. Serait-il vraiment sage de le lier indissolublement à la constitution de l'Union Economique et Monétaire?

J'aurais moi-même de grandes hésitations à cet égard, non pas par crainte d'aborder le débat institutionnel, mais pour éviter de trop charger la barque, ou de noyer le poisson. Une approche consistant à limiter le débat, au moins dans une première étape, aux questions institutionnelles liées directement à la réalisation de l'Union Economique et Monétaire me semble la plus prometteuse.

N'est-ce pas un paradoxe que de vanter le succès et l'attrait de la Communauté et de vouloir chambarder parallèlement les institutions qui ont fait leurs preuves?

### Le siège des institutions communautaires

Le siège des institutions européennes représente un aspect particulier, mais important, des questions institutionnelles.

La récente décision du Bureau du PE concernant la politique immobilière du Parlement appelle évidemment un certain nombre de commentaires. Je ferai remarquer tout d'abord que cette décision aboutira à mettre à la disposition des quelque 3000 fonctionnaires et des 518 parlementaires 6366 bureaux, 60 salles de réunions et 3 hémicycles. Rares sont sans doute les institutions dans le monde qui pourront faire étalage d'une infrastructure aussi impressionnante. Je ne voudrais pas ici aborder la question du coût pour le contribuable européen de l'opération décidée par le Bureau.

Le gouvernement luxembourgeois a qualifié le projet de Bruxelles de surdimensionné, et a dénoncé le risque de glissement progressif de l'ensemble des services et sessions du Parlement vers Bruxelles, au mépris des décisions et des compétences exclusives des Etats membres ainsi que de la jurisprudence constante de la Cour.

La décision "soi-disant" de compromis que le bureau du Parlement Européen a adoptée la semaine dernière, à l'unanimité sans représentation luxembourgeoise, n'écarte pas ces dangers.

En coopération étroite avec les parlementaires luxembourgeois, nationaux et européens, le gouvernement sera donc d'une vigilance extrême dans la défense de nos droits et intérêts légitimes. Deux recours sont actuellement pendants devant la Cour de Justice des Communautés Européennes, l'un contre la décision de transférer à Bruxelles certains services, notamment dans le domaine de l'information, l'autre contre la résolution Prag. Le fait nouveau que constitue la nouvelle décision du Bureau sera joint à ces recours.

Le gouvernement continuera également, comme par le passé, à donner toute facilité pour le séjour des fonctionnaires européens à Luxembourg.

D'autres décisions concernant le siège - ou "les lieux de travail provisoires" si on veut les appeler ainsi - doivent être prises dans les mois à venir. Je voudrais rappeler ici quelle est la politique du gouvernement en cette matière.

Pour ce qui est de la procédure, nous tenons à ce que les décisions soient prises sur la base juridique correcte, qui

est l'article 216. C'est cet article qui a servi de base pour les décisions prises jusqu'à présent, et il n'y a pas de raison d'en invoquer un autre.

Sur le fond, nous tenons au respect de la décision du 8 avril 1965, qui est, je le rappelle, un traité en bonne et due forme, qui lie tous les pays membres et toutes les institutions de la Communauté. En vertu de cette décision nous revendiquons l'installation à Luxembourg de l'Office des Marques, en tant qu'organisme "juridictionnel et quasi-juridictionnel".

Le moment venu, nous demanderons l'installation chez nous de la Banque Centrale Européenne, en tant qu'organisme financier dont, l'expérience le prouve, nous pourrions certainement garantir le bon fonctionnement. Dans cette optique également nous avons offert nos services pour l'installation de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement qui ne sera pas un organisme communautaire. En raison de la proximité de la Banque Européenne d'Investissement nous pensons que les conditions optimales pour un démarrage rapide de cette banque seraient ainsi assurées.

En revanche, nous n'avons pas l'intention de revendiquer tous les sièges d'autres organismes déjà créés et à créer. C'est ainsi que le gouvernement a délibérément renoncé à demander l'installation au Luxembourg de l'Agence pour l'Environnement, ou du système informatique Schengen, ou encore d'Eureka audiovisuel.

C'est cette politique raisonnable, fondée sur nos droits, mais également consciente des droits des autres, qui sera poursuivie également à l'avenir.

### L'Europe de demain

Au delà des prochaines péripéties de la mise en place du grand marché intérieur, le Gouvernement se doit à l'image de F. Périgot, Président du Conseil National du Patronat français, de tirer à l'occasion la sonnette d'alarme: "L'Europe de 92 ne doit pas devenir un Superétat super réglementé. La suppression des obstacles aux frontières n'exige en réalité nullement l'harmonisation fiscale indirecte."

Le Luxembourg aspire à l'accord de l'ensemble des pays européens sur la protection scrupuleuse d'une diversité qui n'exclut pas l'unité: Au contraire, la diversité renforce l'unité. La preuve en est fournie par la réussite spectaculaire de la communauté face à l'expérience du COMECON.

Fernand Brandel ne disait-il pas de son côté que ce qui fait "l'unité de l'Europe c'est sa diversité".

Enfin comme l'a fait remarquer récemment un ancien haut fonctionnaire français de la Commission, les actions de celle-ci mériteraient parfois une plus grande évaluation.

Faut-il vraiment dépenser vingt fois plus d'écus pour la recherche sur les technologies de l'information que pour la recherche sur la santé?

Tenir de tels propos n'est pas blasphématoire. Personne n'a le monopole de l'Europe.

Notre Gouvernement resserrera dans les prochains mois ses relations avec la Commission. Une concertation sur les objectifs concrets pendant les six mois de la Présidence luxembourgeoise est d'ores et déjà prévue. Du succès de notre bonne collaboration dépendra la réussite des grandes entreprises auxquelles nous invite le Président Delors.

Compte tenu des moyens qui sont les nôtres nous ne ménagerons aucun effort au cours des six premiers mois de l'année prochaine pour être à la hauteur des objectifs fixés en commun.

### La coopération politique européenne

Quelles que puissent être nos opinions sur l'architecture future de l'Europe et le contenu du processus d'intégration, les événements de ces derniers mois nous démontrent l'impérieuse nécessité de nous doter à Douze d'une véritable politique étrangère commune.

La défense de nos intérêts communs tout comme le souci d'influer effectivement sur le cours des événements sont à ce prix.

Une telle approche implique davantage de continuité, une plus grande efficacité dans le processus de décisions, un passage du caractère presque exclusivement déclaratoire de la coopération politique européenne vers l'action concrète.

Il convient aussi dans nos démarches futures d'intégrer davantage les aspects économiques et politiques.

Reste une grande innovation à introduire dans la Coopération politique européenne: la dimension sécurité.

A mesure que l'édifice communautaire se précise et que son sort est intimement lié à celui de la planète, il faut dépasser les présentes limitations qui nous empêchent de parler d'une seule voix dans les questions touchant à nos intérêts de sécurité.

L'établissement d'un dialogue transatlantique équilibré auquel nous convient le Président Bush et le Secrétaire d'Etat Baker, nous oblige à prendre en compte les questions de sécurité.

L'orientation nouvelle qui sera donnée au processus CSCE à l'occasion du sommet des 35 Etats participants à la fin de cette année, nous conduit de son côté immanquablement dans cette direction.

Enfin l'ambition de constituer le môle d'ancrage en même temps que de répondre à la soif de démocratie et de développement de l'ensemble des nations d'Europe centrale et de l'Est, exige un espace politique crédible en Europe de l'Ouest.

Au départ, l'horizon 92 avait été conçu comme un simple rendez-vous.

Je proposerai à nos partenaires d'engager dès à présent une réflexion devant déboucher sur un saut qualitatif substantiel dans la mise en place d'une véritable politique étrangère commune en attendant par la suite une politique de défense commune.

Cet effort constant et continu en vue de parfaire la Communauté doit aller de pair avec l'ouverture au monde "extérieur". Nous refusons la notion d'Europe "forteresse".

A terme, la composition même de la Communauté pourra changer : elle doit rester ouverte à tout pays européen et démocratique, qui accepte nos règles du jeu, c'est-à-dire les traités de Rome ainsi que l'acquis communautaire, et qui est économiquement en mesure de les supporter. A court terme, cela signifie que nous devons entamer les négociations d'adhésion avec l'Autriche. Dans les pays de l'Est, nous devons soutenir la démocratie en éclosion et la mise en place d'une économie performante au moyen d'accords d'association d'un type nouveau.

Le Conseil de l'Europe quant à lui, s'impose comme structure d'accueil des pays désirant participer à l'espace juridique européen.

Le Luxembourg assumera sa part dans cet effort d'aide, coordonné par la Commission européenne dans le groupe des 24 pays de l'OCDE.

Le danger que j'entrevois n'est pas celui de la charge financière à supporter : Une Communauté prospère peut et doit se donner les moyens de sa politique. Comment l'histoire nous jugerait-elle si, faute de quelques moyens budgétaires, nous laissons sombrer dans le désespoir des pays qui cherchent péniblement à sortir du marasme dans lequel les avait jetés un système condamné ?

Je crains plutôt que, tout pris par les événements de l'Est européen, la Communauté ne succombe à la tentation de négliger ses voisins de la région méditerranéenne, ou à réduire l'aide aux pays en voie de développement.

Le gouvernement luxembourgeois proposera le maintien ou l'augmentation des crédits nationaux dédiés à la coopération au développement. Dans les instances communautaires nous défendrons une approche qui ne négligera pas les pays avec lesquels l'Europe des Douze a coutume d'entretenir des rapports privilégiés.

### **La question allemande**

De tous les soubresauts enregistrés au cours de ces derniers mois, le processus conduisant vers l'unification allemande accompagné par l'effondrement de la RDA fut le plus foudroyant, le plus spectaculaire, comme le plus imprévisible.

Rétrospectivement, - avec un recul de moins de six mois - on ne peut que rester incrédule à la vue du cliché pris lors de la grande parade militaire et de la tribune officielle à l'occasion des festivités commémorant le 40e anniversaire de la RDA.

Les sons et tambours de ces célèbres marches prussiennes - que d'aucuns d'entre nous gardent en sinistre mémoire - apparaissent aujourd'hui comme l'hallali d'une fin de régime qui a eu raison tour à tour de Honecker, Jivkov, Jakes, Rakowski et Ceausescu. Le discours prononcé à cette occasion à Berlin par le Président Gorbatchev se comprend aujourd'hui comme une oraison funèbre pour un régime moribond.

Nul doute, la question allemande suscite de nombreuses interrogations et parfois des inquiétudes dont la légitimité se nourrit souvent à partir de tragédies, de drames voire de blessures qui ne se cicatriseront vraisemblablement jamais complètement.

Le Gouvernement de la RFA et en particulier son Ministre des Affaires Etrangères Hans D. Genscher ne méconnaissent pas l'aspect émotionnel de cette question.

Il n'en reste pas moins que depuis plus de 40 ans notre pays, à l'instar des ses partenaires et alliés, réclame la fin de la division de l'Europe et, partant, le droit à l'autodétermination de la nation allemande.

Notre gouvernement aborde le problème de l'unification à partir de la déclaration du Conseil Européen de Strasbourg qui inscrit ce processus inéluctable dans le cadre du respect des alliances, des principes de l'Acte final d'Helsinki et du processus d'intégration européen.

Les engagements solennellement pris ces jours-ci pour ce qui est de l'intangibilité des frontières actuelles, devraient apaiser les inquiétudes de ceux qui comme le peuple polonais réclament davantage de clarté. L'Allemagne se termine aux rivières de l'Oder et de la Neisse. Il ne suffit pas de le proclamer. Cela doit être coulé sous forme d'un traité irréversible et irrévocable.

Dès lors que l'Allemagne unifiée reste membre à part entière de l'OTAN avec des forces sous commandement intégré à l'Ouest, et des forces soviétiques stationnées à l'Est pour une période transitoire à déterminer et que cette grande Allemagne participe pleinement au processus d'intégration européen, le Luxembourg peut considérer que cette Allemagne n'est pas une menace pour la stabilité en Europe. 40 ans d'une vie démocratique exemplaire, assurant le respect des droits fondamentaux de ses citoyens, ont permis à la République fédérale de devenir un pays éminemment respecté de par le monde. Il ne fait aucun doute à nos yeux que tel est aussi le souhait de la nation allemande pour l'avenir : Ne pas créer une Europe allemande mais une Allemagne européenne.

Une véritable menace pourrait surgir au contraire d'une Allemagne neutralisée, dont personne ne saurait à terme empêcher le réarmement.

Dans ce contexte, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous donne à méditer les paroles du Premier Ministre du pays qui a payé le tribut le plus lourd pendant et après la seconde guerre mondiale. A la question d'un rédacteur du "Monde", s'il préférerait une Allemagne unie neutre ou membre de l'OTAN, le Premier Ministre polonais,

M. Mazowiecki a répondu : "Nous ne croyons pas à long terme à la possibilité d'une Allemagne neutre, c'est un pays trop grand. Les événements qui ont suivi la première guerre mondiale nous ont montré comment certaines obligations imposées à l'Allemagne pouvaient donner naissance au ressentiment. C'est la raison pour laquelle nous ne soutenons pas l'idée d'une neutralisation au sens classique du terme".

### **Les droits de l'homme**

Je ne reviens pas cette année sur notre vigilance en matière de respect des droits de l'homme, elle ne connaît pas de répit. Comme précédemment notre action est conséquente et non discriminatoire.

Je m'en voudrais toutefois de ne pas mentionner deux grands sujets de satisfaction :

Après 16 ans de dictature le Chili retrouve un président élu au suffrage démocratique et connaîtra de nouveau le respect des droits de l'homme. Je suis fier et ému d'avoir pu représenter le Luxembourg à l'inauguration du Président Patricio Aylwin. Ainsi a pris fin une période dans l'histoire du Chili qui a eu un impact profond sur la conscience démocratique mondiale. Le retour à la démocratie permet maintenant la mise en oeuvre d'une politique de coopération ayant pour but de consolider les assises économiques de ce pays-clé de l'Amérique latine.

Après de longues tergiversations, Nelson Mandela a été libéré. Le président de Klerck promet de s'engager sérieusement sur la voie de l'abolition du régime d'apartheid. Ce n'est pas suffisant pour lever les sanctions contre l'Afrique du Sud; c'est néanmoins une lueur d'espoir dont on peut attendre, pour la première fois depuis de longues années, qu'elle fasse évoluer dans un sens positif une situation tragique.

### **La politique de coopération au développement**

La situation du Tiers Monde ne s'est pas améliorée. De l'Amérique latine, de certains pays du Sud-Est asiatique et surtout du continent noir, ne nous parviennent plus que des appels à la rescousse. Les experts en développement continuent de brandir des plans de redressement, mais leurs recettes n'apportent pas les résultats voulus. Les termes de l'échange et le poids de la dette ne sont pas les seuls facteurs en jeu. Les flux financiers, publics et privés vers les PVD doivent être accrus et nous devons exclure que la coopération qui s'annonce avec les pays de l'Europe de l'Est se fasse au détriment des relations avec le Tiers-Monde.

Je voudrais rappeler à cette occasion l'importance que le Gouvernement attache à ce domaine. Les années écoulées ont vu la mise en place opérationnelle d'un ensemble de nouveaux instruments. En 1989 nous avons amélioré la législation qui définit le statut de l'agent de la coopération et de coopérant. En matière budgétaire le Gouvernement a poursuivi ses efforts et en cinq ans l'aide publique a plus que doublé en chiffres absolus. Elle est passée de 285 millions en 1985 à 643 millions en 1989.

La majeure partie de cette aide continue à être acheminée par intermédiaire d'organisations internationales, notamment le Fonds Européen de Développement de la Communauté Européenne, ceci dans le cadre du nouvel accord d'association Lomé IV.

L'aide bilatérale est administrée pour l'essentiel par le Fonds de la Coopération au Développement créé au sein du Ministère des Affaires Etrangères à la fin de 1985. Ce fonds, qui a été doté de 200 millions de francs en 1989, gère les projets bilatéraux du Gouvernement, intervient dans le co-financement de projets présentés par les ONG luxembourgeoises et contribue au financement des agents de la coopération, des coopérants et stagiaires.

Géographiquement l'effort luxembourgeois est réparti sur le monde entier, avec un accent sur les pays de l'Afrique noire: plus particulièrement le Sénégal, le Niger, le Rwanda, le Burundi et le Cap Vert.

En 1989 la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises a été excellente. Par le biais des cofinancements avec le Gouvernement les ONG bénéficient d'un instrument solide, à la fois efficace et flexible pour le soutien de leurs actions dans le Tiers-Monde.

Conscients de nos responsabilités, nous avons manifesté notre solidarité à l'occasion de catastrophes naturelles et de famines. Nos interventions dépassent plus de 70 millions de francs, auxquelles il convient d'ajouter environ 20 millions pour des aides alimentaires.

Est-il besoin de souligner que ces interventions dépassent parfois en valeur relative celle de l'un ou l'autre de nos puissants voisins.

Les résultats obtenus par le Fonds d'Aide au Développement, chargé de récolter des moyens financiers pour le compte des ONG, sont tout à fait satisfaisants et témoignent de l'intérêt du public luxembourgeois pour les problèmes du développement. En 1989 le Fonds d'Aide au Développement a reçu 41 millions de francs par plus de 11.000 donateurs.

A l'avenir également le gouvernement entend consacrer une part appropriée de nos ressources à la coopération au développement. Nous espérons le concours fructueux de la Chambre pour remplir ce devoir élémentaire de solidarité internationale.

### **Promotion des exportations et diversification économique**

L'attrait d'investissements étrangers dans le domaine industriel et des services devant conduire à une plus grande diversification de notre tissu économique reste un des principaux objectifs du Gouvernement.

A l'attention des entreprises extérieures à la Communauté, nous proposons le site luxembourgeois comme une porte d'entrée au grand marché unique de l'Europe (Etats-Unis, Japon, Scandinavie).

Pour les entreprises établies dans la CEE, nous offrons le site comme une plaque tournante au coeur même du grand marché.

Sous l'impulsion de la "Cellule Industries Nouvelles" qui se réunit à intervalles réguliers pour un échange d'informations et la définition des grands axes de la politique de diversification, un nombre appréciable de voyages de promotion ont pu être organisés dont la plus grande partie ont été réhaussées par la présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier.

Des efforts intensifs ainsi entrepris ont conduit à des résultats concrets au cours de 1989. Plusieurs projets d'envergure ont abouti: citons comme exemple TDK qui produira des cassettes audio-vidéo et Avery qui établira une unité de production pour la production de matériel adhésif.

Ainsi, en 1989 les efforts pour attirer de nouveaux investissements étrangers ont amené 9 firmes étrangères à décider de s'implanter à Luxembourg pour y créer un total de 905 emplois nouveaux.

L'ouverture de l'Europe vers l'Est ouvre bien sûr de nouvelles perspectives et nécessite une adaptation des instruments d'encadrement de nos exportations.

Le travail de réflexion a été entamé depuis plusieurs mois au sein du Comité Consultatif du Commerce Extérieur, qui est composé de représentants du secteur public et privé.

### Le Luxembourg et son image dans le monde

La présence dans notre capitale, voici quelques 12 mois d'un grand nombre de personnalités politiques, parmi lesquels 7 Premiers Ministres et le Secrétaire Général de l'ONU venus assister aux cérémonies du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance constitue incontestablement une consécration pour la position internationale de notre pays.

Des compliments d'une rare intensité nous furent adressés à cette occasion. En retour nous nous sommes engagés à assurer à l'avenir la totalité de nos responsabilités qui ne sont, elles, rien d'autre que la somme de nos droits et de nos devoirs.

Mais ces appréciations positives ne font pas l'unanimité. Il y en a que l'expression de la souveraineté luxembourgeoise dérange.

Ainsi, je ne saurais passer sous silence la campagne de dénigrement systématique dont est victime le Luxembourg en particulier dans les affaires liées au blanchiment de l'argent de la drogue. Initiée dans l'atmosphère confidentielle des arcanes de telle ou telle rédaction ou cabinet ministériel, la série de calomnies, de contre-vérités et de procès d'intention n'a-t-elle pas culminé fin de cette année dans les propos d'un Président d'une réunion ministérielle à Bruxelles qui affirmait que le Luxembourg avait recours à la fraude pour assurer sa prospérité et qu'à ce titre il devait se faire tirer l'oreille...

De tels propos sont intolérables. Certes on peut toujours

rétorquer que ce qui est excessif est dérisoire.

Que l'on ne sous-estime toutefois pas la nocivité de tels propos. Aujourd'hui la télévision s'est banalisée. La parole est de retour. La création d'image passe par le plus vieux média du monde: la rumeur. Rajeuni, voilà le bouche-à-oreille qui fait un retour en force dans la société.

A partir de cette perception, le Gouvernement doit prioritairement créer des relais d'opinion qui véhiculeront les messages essentiels de nos actions.

Ainsi par exemple, notre loi du 7 juillet 1989 contre le blanchiment de l'argent de la drogue est un modèle du genre en ce sens qu'elle rend responsable le banquier non pas seulement pour concours actif mais également pour négligence professionnelle. D'autre part, comme l'a annoncé le Premier Ministre, le Gouvernement proposera à la Chambre une législation moderne en matière de délit d'initiés et de collaboration judiciaire contre l'escroquerie fiscale.

### Cattenom

Aux attaques récentes contre l'intégrité morale de notre pays s'ajoute la menace persistante, contre son intégrité physique. Je veux parler de la centrale nucléaire de Cattenom.

Je tiens d'abord à rappeler mes récentes réponses à des questions parlementaires comme aussi la position détaillée, exposée dans le rapport annuel. Dans ce contexte, il échet de souligner et de clarifier certains points.

1. Comme par le passé, le Gouvernement luxembourgeois continuera à user de tous les moyens qu'il jugera utiles, afin d'aboutir, à défaut de pouvoir obtenir la fermeture de la Centrale, à des réductions significatives du risque.

2. Pour le moment, le Gouvernement entend encore continuer à préférer à cet effet les voies diplomatiques, laissant aux initiatives associatives et communales le recours aux moyens juridiques.

Il faut cependant rappeler qu'à l'occasion du procès devant la Cour de Justice des Communautés Européennes basé sur le non-respect de la France de certaines dispositions du traité Euratom, le Gouvernement avait pris part à cette instance en déposant des observations écrites.

3. Le Mouvement Ecologique, se basant sur des expertises et études récentes a fait état de moyens juridiques nouveaux dont le Gouvernement disposerait. Je recevrai les responsables de ce Mouvement pour discuter, entre autres de cette question. J'accorde dès à présent une très grande importance à cette entrevue.

Il n'est en tout cas pas exclu d'avance que le Gouvernement n'envisage à l'avenir de recourir à des voies autres que diplomatiques, quitte à user de celles-ci en priorité et surtout pour résoudre des problèmes tels ceux concernant le survol de la Centrale ou l'installation d'un système de transmission automatique et permanent de certaines

données et de mesures de la radioactivité sur le site même.

Les moyens diplomatiques à envisager ne se situent plus au seul niveau bilatéral, mais seront renforcés sur le plan communautaire et plus précisément auprès de la Commission.

Ai-je besoin dans ce contexte de rappeler la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989, qui dit, entre autres, que "tout en revendiquant que la sécurité de la centrale de Cattenom réponde aux normes les plus strictes, le Gouvernement continuera à plaider pour une révision du traité Euratom, afin d'en faire un instrument de surveillance écologique, et à promouvoir au niveau européen la recherche de sources d'énergie alternatives".

Une des raisons qui pourrait sans doute amener le Gouvernement à durcir son attitude en ce qui concerne Cattenom c'est le rapport sur la Sûreté nucléaire 1989 de l'Inspecteur Général, M. Pierre Tanguy, établi pour l'EDF.

J'ai fait parvenir ce rapport au Ministre de la Santé pour qu'il en saisisse la division de la radioprotection. Le groupe permanent de fonctionnaires luxembourgeois s'occupant des problèmes suscités par Cattenom se verra de même soumettre le document alors qu'un éminent expert étranger a été, parallèlement, chargé d'une analyse de ce texte et cela plus particulièrement en ce qui concerne la Centrale de Cattenom.

A la lumière des éclaircissements ainsi obtenus, le Gouvernement définira l'attitude à prendre et les démarches

à faire en conséquence.

Son souci principal continuera à sauvegarder au mieux la sécurité de la population luxembourgeoise, souci que la France sera fermement appelée à comprendre et à respecter.

Madame la Présidente,

Les événements extraordinaires des derniers mois ont bouleversé une grande partie des données de base de notre politique étrangère d'après guerre.

Nous vivons une période qui est fascinante même pour le simple spectateur. Combien plus l'est elle pour ceux qui ont le privilège, de par leurs fonctions, d'être de modestes acteurs sur la scène politique internationale. De grandes responsabilités et beaucoup de travail en découlent, pour mes collaborateurs.

Nous avons la grande chance de défendre des objectifs au sujet desquels il n'y a guère de désaccord profond ni dans cette Chambre, ni dans la population luxembourgeoise.

Nous voulons tous continuer à assurer le bonheur et la prospérité de notre pays, par des moyens légaux et moralement éprouvés, dans une Europe libre, et sûre, dans un monde qui connaîtra, je l'espère, un développement accéléré et une emprise croissante de la démocratie et des droits de l'homme.

## La nouvelle architecture de l'Europe et le Luxembourg

A la tribune du Département de Droit et des Sciences économiques du Centre Universitaire de Luxembourg, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé le 24 janvier 1990 un discours sur le thème: La nouvelle architecture de l'Europe et le Luxembourg. Nous en reproduisons ci-après le texte.

**8.1.1990:** A l'issue du Sommet de Sofia le représentant de la République de Hongrie déclare qu'à défaut d'une réforme fondamentale de l'organisation, son pays quittera le COMECON;

**17.1.1990:** Le film "l'Aveu" de Costa-Gavras est projeté à Prague. Parmi l'assistance un prisonnier politique en sur-sis: le Président de la République Václav Havel;

**23.1.1990:** Le gouvernement soviétique déclare que son pays va retirer ses troupes de Hongrie avant le 31.12.1990.

Dans le déferlement ininterrompu de dépêches qui nous assaillent depuis des mois, voici trois télégrammes récents, choisis au hasard. Ils portent témoignage du renversement et de l'accélération de l'histoire dans la sphère économique, culturelle et politique en Europe.

Après les bouleversements dont les pays de l'Europe centrale et orientale sont le théâtre, la perception de l'avenir

de la construction européenne ne peut plus être celle du passé.

Quelle pourrait être cette nouvelle architecture de la "Maison de l'Europe"? Quelle sera la place des nouvelles démocraties? Quel rôle y joueront les petits pays?

Et enfin, quels seront les choix et les engagements auxquels le Luxembourg aura à faire face dans un environnement européen entièrement nouveau?

Je remercie l'administrateur et les professeurs du Département de Droit et des Sciences Economiques du Centre Universitaire de Luxembourg de m'avoir offert leur tribune pour essayer aujourd'hui, d'apporter quelques éléments de réponse.

Les événements qui viennent de se passer à l'Est et leurs aboutissements immédiats ont reçu et continuent à recevoir une telle couverture médiatique que je peux me dispenser de les décrire. Leur point commun consiste dans le fait que les peuples des pays de l'Europe centrale et de l'Est ont effectué un choix de société entièrement différent de leur voie d'après-guerre. Ce choix comporte pour eux-mêmes et pour nous une réorientation fondamentale de la politique, encore qu'il faille attendre le résultat des élections pour être définitivement fixés.

En plus, beaucoup dépendra dans les deux parties de l'Europe du sort réservé en URSS aux réformes engagées par Monsieur Gorbatchev, voire de l'issue de la lutte engagée pour la cohésion de l'Empire.

De toute façon il n'est pas possible de faire au coeur de la tourmente des prévisions précises sur ce que demain nous réserve.

Je me bornerai donc à n'esquisser que les éléments qui, à mes yeux, pourraient avoir un impact direct sur l'ensemble des pays européens, voire sur l'orientation de la politique communautaire.

Toute analyse approfondie d'un phénomène comporte d'abord un éclairage sur ses causes.

Une première constatation s'impose : La révolution dans les pays de l'Est ne s'est pas faite de manière uniforme.

Dans certains pays, comme la Pologne et la Hongrie, où j'ai pu avoir des entretiens avec les dirigeants politiques, les réformes politiques et économiques sont le fruit d'un processus qui s'est enclenché du haut vers le bas. L'"auto-révolution" du système y a anticipé sur les aspirations populaires et sur celles de l'opposition. Et c'est sans doute en s'appuyant sur la modification des mentalités dans le pays réel qu'Imre POZSGAY a pu réussir ce qui avait échoué en 1956, en poussant la Hongrie d'une mesure réformatrice à une autre, au pas de course, jusqu'à l'auto-dissolution du parti communiste. Il est vrai qu'en 1989, les dirigeants hongrois n'eurent plus à craindre l'intervention des chars russes !

Dans d'autres pays, tels la RDA et la CSSR, et plus récemment en Roumanie, ce processus s'est enclenché du bas vers le haut, l'appareil en place étant balayé en quelques jours par l'immense pression de la rue.

Mais quoi qu'il en soit, les responsables politiques ne pourront, ni à l'Est, ni à l'Ouest, négliger les causes qui ont conduit aux révolutions de la fin de l'année 1989, qui en devient une année aussi historique que 1789, 1848, 1917 ou 1945.

Permettez-moi donc de consacrer quelques minutes à une analyse nécessairement sommaire de ces causes, liées et étroitement interdépendantes entre elles.

Pour les besoins de cet exposé, je devrai les présenter de façon analytique et réductrice, c'est-à-dire d'une façon plutôt simpliste par rapport à la globalité complexe des réalités politiques et économiques.

Pour la première cause à invoquer, je voudrais sans autre commentaire simplement rappeler la "Ostpolitik" initiée par Willy Brandt ainsi que, au même titre d'importance, la politique de réformes amorcée par M. Gorbatchev avec la "glasnost" et la "perestroïka".

Vous êtes un public trop averti pour que je doive commenter ces notions.

Mais ce qu'il faut souligner, c'est que les réformes amorcées en URSS par M. Gorbatchev ont trouvé dans les pays de l'Est un écho immédiat et immense. Elles ont suscité des espoirs et des réactions dont les événements de cet "automne des peuples" sont les conséquences directes et qui parfois ont dépassé les réalités soviétiques. Je pense par exemple à la prééminence constitutionnelle du parti communiste. Mais il est vrai qu'en URSS aussi, la voie semble maintenant ouverte pour l'abolir, alors qu'il s'agit dorénavant moins de sauver le communisme que de sauver l'Etat.

J'aurai l'occasion de revenir à la contagion exercée sur les pays de l'Est par les libertés démocratiques occidentales ainsi que par les séductions de notre exubérante société de consommation. Mais, d'une certaine façon, la contagion à l'Est, entre les pays à régime communiste, s'est certainement fait sentir aussi. Ainsi, il paraît évident que, par exemple, il existe une relation de cause à effet entre l'ouverture de ses frontières par la Hongrie et la chute du régime Honnecker en RDA.

Par ailleurs, les libertés permises aux pays du Pacte de Varsovie ont entraîné les nationalistes à l'intérieur de l'URSS à en réclamer de pareilles pour leurs républiques.

La prophétie du Président de la République Française est en train de s'accomplir. "La révolution", avait dit François Mitterrand, "qui a commencé à Moscou va faire le tour de l'Europe de l'Est et elle va retourner à Moscou".

Revenons donc à ce qui s'est passé en URSS, à mes yeux, la cause première et déterminante de tout ce qui s'est passé en Europe centrale et orientale.

C'est son échec économique qui a entraîné la faillite idéologique du communisme.

Est-ce la victoire du capitalisme sur le socialisme ?

Je ne le pense pas. Je suis davantage enclin à conclure avec George Orwell que la véritable alternative a opposé le modèle du communisme stalinien au modèle du socialisme démocratique. C'est ce dernier qui a tempéré la dure loi du marché et qui l'a rendue plus humaine. C'est lui qui explique la réussite des sociétés occidentales. C'est notre modèle de société qui exerce cet attrait irrésistible sur les foules de l'Est.

Sur le plan extérieur, nul doute que la détente est une cause puissante des bouleversements à l'Est.

A l'intérieur de l'Union Soviétique, l'échec du modèle économique a abouti à une dégradation pénible du niveau de vie des habitants, alors que pendant plus d'un demi-siècle, les dirigeants successifs n'avaient cessé de leur faire croire que le paradis était pour demain.

Dans l'entretemps ces pays ont dépensé 15% en moyenne de leur PIB pour leur budget militaire. Ce gaspillage de ressources au détriment du développement économique et social ne pouvait plus continuer.

Poids excessif des dépenses militaires - détente - perestroïka : là encore la relation causale est pertinente.

Sur le plan extérieur donc, la faillite de l'économie planifiée a contraint les dirigeants à reconnaître une évidence : c'est qu'ils n'avaient plus les moyens de se payer la guerre froide.

Dès lors la coopération dans le cadre d'une nouvelle politique de sécurité et l'accélération dans la course au désarmement sont apparues comme seule alternative valable.

Cette alternative comporte, il faut le rappeler, l'abandon de la sinistre doctrine Brechnev de la souveraineté limitée des pays du Pacte de Varsovie. L'abandon de cette doctrine a aujourd'hui des répercussions sur les provinces baltes et la Transcaucasie. Le réveil des nationalités est la réponse à l'abandon de la doctrine de Brechnev et de la renaissance des droits individuels. Il est en effet dans la logique des choses que le droit à l'auto-détermination ne soit pas réservé aux seuls communistes non-soviétiques.

Pour certains analystes, l'empire soviétique, économiquement ruiné, militairement affaibli et politiquement déstabilisé par des réformes dont les résultats ne se font pas encore sentir, commencerait à se désagréger. Pour eux les nouveaux maîtres du Kremlin seraient même obligés à renouer avec l'ancienne politique des alliances européennes afin de garantir la survie pure et simple de l'Etat.

Mais voilà qui me semble aller un peu vite en besogne.

C'est même sans doute faire injure à la véritable grandeur de Michael Gorbatchev que de réduire la genèse de ses grands desseins aux seules conséquences de ses difficultés économiques.

Il est vrai qu'appliquer une telle analyse à un tenant du marxisme-léninisme a de quoi séduire. Karl Marx n'a-t-il pas écrit qu'en toutes circonstances, la conscience n'est que l'émanation des conditions d'existence : "Das Sein bestimmt das Bewusstsein?"

Mais il faut bien rappeler qu'avant Gorbatchev, les mêmes causes avaient produit des effets contraires.

Et face à des pressions et à des intérêts similaires à ceux de Gorbatchev, les leaders communistes polonais, tchèques, bulgares, roumains, et allemands de l'Est n'ont eu pendant les dernières décennies que les vieux réflexes staliniens - sans parler de la Chine.

Le grand mérite de Gorbatchev, c'est d'avoir reconnu les signes du temps et d'en avoir assumé les conséquences.

Il n'avait peut-être pas d'autres choix. Mais il a pris les décisions qui s'imposaient avec un courage politique exemplaire.

Un dernier facteur capital du changement était la Presse. La presse libre, facteur de révolution ? C'est le cas de le dire.

L'exaspération a été singulièrement renforcée par le fait que jour après jour les mass-médias occidentaux, et particulièrement la télévision par satellite, ont assailli les domiciles austères de l'Est des images de la vie occidentale et de notre message politique.

Pour la première fois dans l'histoire du monde la télédiffusion a joué le rôle de détonateur politique.

Il serait facile d'allonger la liste des causes de la révolte des peuples d'Europe. On pourrait p.ex. y ajouter les innombrables dénis de justice et la violation des libertés alors que celles-ci étaient expressément prévues dans les textes constitutionnels et dans l'Acte Final d'Helsinki.

Ainsi, la faillite économique se double-t-elle de la faillite idéologique, à laquelle s'associe la révolte des jeunes contre la génération sclérosée des pères-fondateurs. Ces jeunes ne se sentent plus liés par le seul engagement antinazi qui a contribué pour beaucoup à la cohésion du système.

On a dit que les révolutions à l'Est et avec elles la fin de la guerre froide étaient le fruit du mélange explosif de la faim de consommer et de la soif de voter.

Voilà qui résume dans une formule peut-être trop étroite et trop réductrice un phénomène multiple qui a mûri dans une gestation longue et complexe.

Mais si l'on traduit "soif de voter" par l'aspiration aux libertés fondamentales que le modèle démocratique occidental implique, la formule prend toute son importance.

Encore faudrait-il savoir de quel modèle politique il s'agit, alors que la palette des possibilités est large, allant du capitalisme libéral anglo-saxon au socialisme démocratique scandinave en passant par la "soziale Marktwirtschaft" de la RFA.

Pour beaucoup de ceux qui ont scandé "Wir sind das Volk", "le capitalisme à visage humain" repose peut-être le plus sur les valeurs et les acquis sociaux du socialisme démocratique à la mode scandinave voir viennoise.

Car n'oublions pas que les premiers pays communistes à avoir vascillé et bougé, ne sont pas les voisins immédiats des héritiers du "miracle économique", mais bien les voisins baltes de la Suède et les voisins balkaniques de l'Autriche. Dans ces pays l'économie de marché a su se doter d'un "visage humain". Le revenu national par tête y est le plus élevé du monde. Et il est le plus justement distribué.

Les conséquences de la politique de Gorbatchev pour l'avenir de l'Europe et la paix dans le monde seront immenses.

La mentalité même avec laquelle nous aborderons cette nouvelle donne sera décisive pour le façonnage de la nouvelle architecture de l'Europe.

Je ne suis pas de ceux qui prônent que l'octroi de l'ensemble de l'aide occidentale aux nouveaux régimes soit liée à des conditions dont nous serions juges. Une telle prétention pourrait facilement paraître intolérable et donc

fondamentalement préjudicier le fond même de nos futures relations.

A mon sens, ce n'est donc pas la carte de la tutelle ou de la pédagogie politique qu'il faut jouer maintenant, fût-elle la plus amicale et la plus emprunte du désir sincère d'aider.

L'autout dont il s'agit d'user, pour bien réussir la partie a long terme, est celui de la coopération économique et financière et de la persuasion par l'exemplarité concrète de nos acquis politiques. Cela est d'autant plus facile que nous connaissons la fascination exercée à l'Est par la Communauté européenne.

Mais il s'agit aussi d'éviter l'excès contraire, c'est-à-dire éviter de faire des pays de l'Est des pays assistés. Ils s'en défendent d'ailleurs, et à raison. Tous ont pour cela expressément demandé une coopération bien définie avec la Communauté au-delà des simples aides bi- ou multilatérales.

Pour être efficace à long terme, nos contributions futures, concertées entre les Douze, devront être de nature à concourir à long terme à améliorer les structures économiques et culturelles autant que le "know-how", les compétences des décideurs et responsables économiques à tous les niveaux.

Le programme que la Commission est en train de mettre sur pied pour organiser cette coopération, comporte d'ailleurs 4 volets principaux :

- le commerce et l'économie
- le soutien financier
- la coopération technique
- et, dans le cadre de celle-ci, la formation.

La Communauté européenne est en train de compléter son réseau d'accords avec les pays de l'Est et de le renforcer afin que les réformes ne s'essouffent ou ne s'écroulent. A cette fin, 3 principes semblent faire l'unanimité :

- 1.- La finalité - mais non la condition préalable - des efforts de la Communauté sera d'amener les Etats de l'Est à se doter de systèmes économiques et politiques ouverts.
- 2.- Une association structurelle voire institutionnelle des pays en question avec la Communauté est une perspective envisagée voire souhaitée à terme. Mais elle est compliquée par la situation spéciale que la RFA entend assigner à la RDA dans ce processus.
- 3.- La coopération se déroulera dans le contexte du processus d'Helsinki, c'est-à-dire dans l'idée de la fin des hégémonies et des blocs militaires. Ceci n'implique pas, d'ailleurs, une disparition des pactes. Au contraire, ils pourraient, dans la phase de transformation contribuer à jouer un rôle de facteur de stabilité.

La Communauté devra tabler sur sa propre dynamique afin de devenir très vite le moteur politique d'une évolution cohérente en Europe, pour en assurer la cohésion et

pour éviter à tout prix que le retour de l'histoire ne conduise à la "balkanisation" de l'Europe.

De toute façon il faudra attendre les conclusions que les gouvernements issus des prochaines élections tireront des prémisses nouvelles et les options fondamentales qu'ils adopteront.

La coopération à instaurer devra, à côté de ses effets économiques classiques, essayer de pallier les défauts inhérents au système des pays de l'Est, ainsi que la mentalité et les inerties qu'il a provoquées.

La formation des responsables économiques, financiers et industriels de l'Etat à la gestion moderne, aux méthodes, au langage méthodologique et aux techniques financières de l'Ouest, devra donc constituer un des volets très importants de cette coopération. Le Luxembourg est prêt à apporter sa contribution spécifique, p.ex. dans le secteur bancaire.

Le plus difficile sera peut-être d'inculquer à des générations habituées à suivre des ordres - souvent malencontreux - venus d'en-haut le goût du risqué, l'appétit de l'initiative personnelle et l'acceptation du fait que le marché obéit à ses lois propres, qui ne sont pas forcément identiques aux décrets du pouvoir central.

Arrivera-t-on à changer assez rapidement la mentalité et la psychologie de millions et de millions de gens à qui plus de 70 ans de dirigisme centraliste et bureaucratique ont désappris la motivation individuelle ?

Arrivera-t-on à remplacer la politique du plan par l'économie du marché et à rétablir la véridicité des prix dont beaucoup, surtout pour ce qui concerne les produits de base, sont actuellement fortement subventionnés ?

Ces questions ne trouvent à l'heure actuelle pas de réponse péremptoire, sauf celle peut-être, que ce changement de mentalité et ces réformes prendront du temps, beaucoup de temps, et que les peuples concernés risquent de perdre patience en cours de route...

Nous devons donc les accompagner et les appuyer dans leurs efforts et dans les sacrifices pénibles qu'ils comporteront.

Avant d'en dégager quelques implications pour le Luxembourg, examinons brièvement les divers plans qu'on ne cesse de proposer pour la nouvelle architecture de l'Europe.

La Pologne, la Hongrie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la RDA ont décidé de se libérer, ou de prendre congé de la domination, voire de la zone d'influence de l'URSS.

Bien qu'à l'heure actuelle, on ne soit pas à proprement parler en présence d'un vide, l'Europe occidentale se sent logiquement et irrésistiblement aspirée. Elle est portée par une vague psychologique aussi bien que par d'évidentes raisons économiques et politiques.

Cette "ruée vers l'Est" "risque de déstabiliser radicalement l'Europe occidentale où s'est créé un certain équilibre autour d'un noyau dur économique qu'est la Communauté qui, par ailleurs, assume de plus en plus un rôle de "leadership" politique dans cette partie du monde.

Ce "leadership" s'affirme envers les pays de l'AELE, et même le Secrétaire d'Etat américain James Baker vient de le consacrer par rapport aux Etats-Unis d'Amérique.

Il faut cependant se poser la question comment et dans quelle forme la CE pourra assumer la mission historique pour laquelle elle brûle de mille feux?

Elle a devant elle le défi de réussir l'"Acte Unique" qui comporte la création de l'Union Economique et Monétaire, dont la mise en place nécessite une révision des traités. Dans sa phase finale, cette Union devrait aboutir à une nouvelle institution, la Banque centrale européenne, et à une nouvelle monnaie, l'ECU.

Par ailleurs, parallèlement à cette révision, la CE sera confrontée à un certain nombre de demandes d'adhésion, voire d'association nouvelles.

L'équilibre de l'Europe en général et de la Communauté en particulier pourra-t-il résister à tant de nouvelles dynamiques souvent contradictoires? Et quel sort réserver à l'insidieuse "question allemande" c'est-à-dire à la fois celle de la réunification et celle de l'adhésion de la RDA à la Communauté?

Une stratégie qui a cours en RFA consiste à faire entrer la RDA dans la Communauté à la douce, par la petite porte, c'est-à-dire par le biais d'une réunification aussi rapide que possible: le partenaire allemand aurait seulement changé de taille parmi les 12 en place, c'est l'adhésion par "phagocytage", pour employer un terme de biologie. \*)

D'autres cependant voudraient voir dans la RDA un 13e membre. Pour eux, la RDA resterait un état indépendant, quitte à le faire bientôt entrer dans le cercle de la famille après des négociations appropriées.

Je pense quant à moi qu'il faut traiter ce problème dans le strict respect des décisions communes et unanimes prises au Conseil européen de Strasbourg, la RFA s'étant ralliée à ces conclusions.

Il est utile, je crois, de rappeler le texte en question:

Je cite: "Nous recherchons le renforcement de l'état de paix en Europe dans lequel le peuple allemand retrouvera son unité à travers une libre autodétermination. Ce processus doit se réaliser pacifiquement et démocratiquement, dans le respect des accords et traités et de tous les principes définis par l'Acte final d'Helsinki, dans un contexte de dialogue et de coopération Est/Ouest. Il doit également se situer dans la perspective de l'intégration européenne".

\*) Le phagocytage, d'après le "Petit Robert", est la faculté d'une cellule vivante "d'englober et de détruire, en les digérant, diverses particules étrangères".

Ce texte, qui aux dires du Président Mitterrand renferme "toutes les arrières-pensées", contient cependant aussi des conditions claires et incontournables dont p.ex. le respect des frontières et des traités.

Ainsi, entre autres, les chartes de l'Atlantique Nord et du Pacte de Varsovie devront-elles être respectées par les alliés respectifs. Le Secrétaire d'Etat James Baker y a particulièrement insisté dans son discours de Berlin. L'insécurisante et hautement déstabilisante neutralité d'une Allemagne réunifiée serait ainsi impossible à réaliser!

Une Allemagne unifiée, désarmée, puis réarmée... Ce serait effectivement le recommencement de l'Histoire! Mais l'accord de Strasbourg contient surtout une exigence qui concerne plus directement le Luxembourg. C'est que "le processus de la réunification doit se situer dans la perspective de l'intégration européenne".

Encore - et nous voici revenus à la case de départ - faudrait-il savoir quel est l'objectif final de cette perspective.

L'intégration européenne signifie-t-elle  
- l'approfondissement institutionnel à 12,  
- une Europe fermée sur les 12 ou  
- l'élargissement progressif de la Communauté aux nouveaux postulants à l'adhésion?

Parmi les candidats je ne voudrais que souligner au passage la prééminence de l'Autriche, où les conditions économiques et politiques préalables à une adhésion me semblent d'ores et déjà remplies.

Mais revenons à l'Europe de demain, pour constater que jamais depuis la 1ère guerre mondiale, le danger d'une balkanisation de l'Europe n'a été plus grand que maintenant. Jamais non plus le risque d'une déstabilisation de la Communauté en raison d'une part de la "ruée vers l'Est" des grandes forces économiques qui la composent, et de la question allemande d'autre part, n'a été plus évident.

Avant d'esquisser une réponse à la question de la place du Luxembourg dans cette maison de l'Europe dont les murs et les cloisons sont devenus tout à coup amovibles, je voudrais souligner un préalable qui concerne tous les pays de l'Europe, grands et petits:

L'état désastreux des économies de tous les pays de l'Europe centrale et de l'est et les besoins sociaux de leurs populations exigent **dans l'immédiat** un effort financier colossal.

Le Président de la Commission n'a pas exagéré (au contraire!) lorsqu'il a révélé la semaine passée devant le Parlement Européen le chiffre de 14 Mia ECU par an ou 600 Mia de Flux.

Un besoin de cet ordre de grandeur dépasse la capacité financière de l'Europe des 12, surtout s'il faut avoir à l'esprit, ou plutôt avoir programmé dans l'ordinateur budgétaire, les moyens nécessaires à la politique méditerranéenne et à l'aide au Tiers Monde. Les pays qui relèvent de ces zones ne pardonneraient pas à l'Europe un nom-

brilisme financier à leur dépens!

Pour ces motifs j'estime que pour résoudre le problème de la reconstruction et du développement de l'Europe centrale, le cadre des 24 est plus approprié que le cadre des 12.

Nous aurons besoin des pays européens de l'AELE, de la Suisse, de l'Autriche, des Pays Scandinaves.

Nous aurons besoin de filles lointaines et prospères de l'Europe que sont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Et nous aurons besoin du pays innovatif et industriel qu'est le Japon.

L'exigence d'une participation, donc d'une voix au chapitre, des pays industrialisés du groupe des 24 constitue donc une **première option** qui, dans le processus en cours, me semble correspondre aux intérêts de notre pays.

Ce plaidoyer pour l'ouverture ne signifie pas, loin s'en faut, un refus de l'approfondissement de l'intégration européenne.

Notre expérience en cette matière est si riche et son bilan pour notre bien-être si positif que l'engagement de persévérer sur la voie de l'Union Européenne est indiscutable.

Il nous faut continuer à réaliser l'Acte Unique, tout l'Acte Unique, y compris sa dimension monétaire et sa dimension sociale. Acceptation donc du binôme: ouverture à l'Est, accélération à l'Ouest.

Voilà la **deuxième option**.

Toutefois, l'"accélération à l'Ouest" ne doit pas être synonyme de fermeture ou de bétonnage de la Communauté à 12. Notre Communauté est, par définition, une Communauté ouverte. Tout pays européen qui accepte les règles du jeu peut y adhérer.

Dans le cadre de l'"ingénierie politique", pour reprendre une expression chère à mon collègue italien Gianni de Michelis, ingénieur chimiste de formation, il me faut parler de la théorie des cercles concentriques: le noyau dur est constitué par les pays membres de la C.E.. Gravitent autour du noyau, avec des statuts différents, les pays de l'AELE, les pays de l'Europe de l'Est et d'autres pays avec accord d'association comme Chypre, Malte ou la Turquie.

Donc je postule que le caractère ouvert de la Communauté - et c'est là ma **troisième option** - exige que des pays européens non membres qui acceptent les contraintes du Traité de Rome et dont l'économie est en mesure de les accepter, doivent pouvoir adhérer.

Les observateurs avertis de la scène européenne savent que certains pays membres, sans l'exprimer ouvertement, font actuellement bloc contre une telle perspective.

A lire la "Grande Illusion" d'Alain Minc on perçoit p.ex. la crainte de la France de voir le centre de gravité de la

Communauté se déplacer vers l'Est et de voir l'axe Paris-Bonn se déstabiliser dans le cadre d'un recentrage européen.

D'un point de vue géopolitique et d'équilibre général, il me semble cependant utile que la possible adhésion par absorption ou phagocytage de la RDA soit compensée par l'adhésion d'autres pays européens.

Si ce rééquilibrage met en péril certaines positions dominantes, il peut être à l'avantage de l'ensemble. Le Luxembourg n'a, à mon avis, rien à perdre dans cette opération.

Explorant plus à fond le type d'intégration à choisir, j'en viens à la **quatrième option**.

Elle consiste, pour le Luxembourg, à résister aux tendances, mieux à la tentation, du centralisme et de l'eurocratisme de la Communauté.

Il faut à tout prix éviter que la Communauté, par petites tranches de réglementations, verse dans l'erreur du "centralisme bureaucratique" qui vient de subir un cuisant échec à l'Est.

Nous n'avons rien à gagner d'une fiscalité écrasante, fruit d'une politique d'harmonisation tous azimuts. Le maintien d'une certaine diversité nationale, le droit à la différence, le respect de l'identité socio-économique propre à chaque pays est un postulat important pour le Luxembourg, mais pas seulement pour le Luxembourg!

Je voudrais terminer, Mesdames et Messieurs, par la **cinquième option**, qui, elle, concerne le volet institutionnel.

D'aucuns ont annoncé qu'une "grande offensive institutionnelle" et des changements importants dans la répartition des pouvoirs entre organes de la Communauté seraient indispensables.

Je me permets de douter de l'opportunité de cette offensive.

Quant au moment, il me semble particulièrement mal choisi.

A l'instant où tout bouge en Europe, il est en effet hasardeux de toucher à l'équilibre institutionnel du Traité de Rome modifié par l'Acte Unique. Le mélange entre des modifications institutionnelles d'une part et le nécessaire approfondissement (U.E.M.) et l'élargissement (nouvelles adhésions) d'autre part, risque d'être particulièrement paralysant. Dans ces trois matières, je le rappelle, les décisions communautaires requièrent l'unanimité.

Quant au fond, j'estime que l'audacieux et en même temps délicat équilibre institutionnel imaginé par les auteurs du Traité de Rome a fait ses preuves. Il a permis à la Communauté et à ses pays membres de passer le cap de crises importantes et de progresser sur la voie de l'union.

D'un autre côté, il faut clairement souligner que pour les petits pays, le système institutionnel actuel ne constitue

pas une entrave, mais au contraire une importante garantie de leur souveraineté ainsi que du respect de leurs intérêts nationaux importants.

Je rappelle à ce sujet le débat national avertisseur qui a eu lieu dans certains parlements nationaux, y compris au Luxembourg, à l'occasion de la ratification de l'Acte Unique.

Evitons donc de tomber dans le piège institutionnel.

L'accomplissement du marché intérieur de 1992 et parallèlement l'ajustement nécessaire à la nouvelle dimension de l'Europe, me paraissent au contraire l'exigence prioritaire de l'heure.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'il a reçu le "Friedenspreis des Deutschen Buchhandels", Václav Havel a prononcé ces paroles que vous me permettrez de citer en allemand :

"Diese Welt, und vor allem Europa, befinden sich gegen Ende des zweiten Jahrtausends nach Christi an einer

besonderen Kreuzung: Lange gab es nicht so viele Gründe für die Hoffnung, daß alles gut ausgeht, und niemals gab es zugleich so viele Gründe für die Befürchtung, daß wenn alles schlecht ausgehen sollte, dies die endgültige Katastrophe ist."

Il appartient à chacun de nous de contribuer à écarter l'hypothèse de la catastrophe et à soutenir l'espérance.

Une nouvelle architecture pour l'Europe, pour l'Europe tout entière et dont la Communauté restera la pierre angulaire, voilà qui à mes yeux, constitue une raison d'espérance.

La vision du Général de Gaulle de l'Europe de l'Atlantique jusqu'à l'Oural, la "maison commune" de Gorbatchev, la "Confédération européenne" appelée de ses vœux par le Président Mitterrand, peuvent devenir réalité si, dépassant ses divisions idéologiques, le vieux continent retrouve son unité historique et se met d'accord sur un même mode de vie et sur un même idéal.

Construisons la maison commune, ensemble avec tous ceux qui l'habiteront demain.

## Der europäische Binnenmarkt und seine Bedeutung für die Großregion

Die Wirtschaftstage Trier 1990 unter dem Motto: "Saar-Lor-Lux- Trier - eine europäische Region wächst zusammen" wurden am 9. März 1990 in der Europahalle in Trier eröffnet. Bei Gelegenheit der Eröffnungsveranstaltung hielt Herr Jacques Santer, Premierminister, eine Ansprache zum Thema: "Der europäische Binnenmarkt und seine Bedeutung für die Großregion". Wir veröffentlichen nachstehend den Text dieser Ansprache.

Die gut nachbarlichen Beziehungen zwischen dem Raum und der Stadt Trier und Luxemburg haben mir stets besonders am Herzen gelegen. Dies nicht nur, weil ich selbst aus Wasserbillig stamme, jenem Grenzort an der Mosel, der etwa in der Mitte zwischen den Städten Trier und Luxemburg gelegen ist, sondern auch, weil ich der Überzeugung bin, daß wir über die nationalen Grenzen hinaus zusammenarbeiten können und sollen.

Die diesjährigen Wirtschaftstage stehen unter dem Motto "Saar-Lor-Lux-Trier - eine Region wächst zusammen". Dabei denkt man natürlich in erster Linie an die Gegenwart, an die Europäische Gemeinschaft und an den Binnenmarkt. Wir sollten dabei aber nicht vergessen, wie tief die Wurzeln unserer Region auch in einer gemeinsamen Vergangenheit gründen.

Darf ich daran erinnern, daß vor zweitausend Jahren die Römer in unseren Gegenden entlang der Mosel und der Saar den Wein einführten. Oder daß vor rund tausend Jahren die Trierer Abtei Skt. Maximin dem Grafen Siegfried den Felsen abgetreten hat, auf dem dieser die Stadt Luxemburg gegründet hat.

Und schließlich daran, daß zu Beginn des vierzehnten Jahrhunderts Heinrich VII, Graf von Luxemburg, auf

Vorschlag seines Bruders dem Kurfürsten und Erzbischof von Trier, zum deutschen König gewählt wurde.

Diese Beispiele sind nur einige die wie viele andere belegen, daß die Region Saar-Lor-Lux-Trier nicht erst jetzt zusammenwächst, sondern seit jeher auch über die Sprachgrenzen hinweg eine Zusammengehörigkeit hatte. Das frühere Herzogtum Luxemburg war zweisprachig und schloß sowohl die heutige belgische Province de Luxembourg wie Teile Lothringens und des Trierer Raumes mit ein.

Die Verbindungen waren demnach eng, auf politischem, auf kulturellem und auf menschlichem Plan. Aber auch die Unterschiede, die verschiedenen Eigenarten waren stets spürbar. In der Großregion begegneten sich zwei große Kulturen, die romanische und die germanische, und diese Begegnung war Anlaß genug für gegenseitige Bereicherung einerseits, und für ständige Auseinandersetzungen andererseits. Denn hier prallten auch immer wieder zwei Mächte aufeinander, und lieferten sich Kriege, unter denen die Bevölkerung auf beiden Seiten litt.

Politische Grenzen durchzogen die Region, wurden oftmals hin und her verschoben und wirkten sich auch hemmend auf die interregionalen Beziehungen aus. Erstmals das Entstehen der Europäischen Gemeinschaften brachte seit Karl dem Großen wieder die Großregion zusammen in einem dauerhaften Ganzen.

Für kaum eine andere Gegend dürfte deshalb die Europäische Einigung konkretere Bedeutung haben als für unsere. Der Gemeinsame Binnenmarkt kann die trennenden Schlagbäume überflüssig machen und die Großregion wieder zusammen wachsen lassen.

Vor rund fünf Jahren hat die Kommission der Europäischen Gemeinschaft unter Federführung von Kommissar Lord COCKFIELD ihr bekanntes Weißbuch zur Vollen- dung des Binnenmarktes vorgelegt. Im Dezember 1985 konnten wir im Europäischen Rat in Luxemburg die erste große Revision der Römischen Verträge vornehmen, die unter dem Namen der Einheitlichen Europäischen Akte bekannt geworden ist. Darin haben sich die Mitgliedstaaten der Gemeinschaft verpflichtet, den Europäischen Binnenmarkt bis Ende 1992 schrittweise zu verwirklichen. Von Irland bis Kreta: ein Europäischer Binnenmarkt, in dem Personen, Waren, Dienstleistungen und Kapital frei wie zwischen Schleswig-Holstein und Bayern verkehren können. Ein wirtschaftlicher Freiraum von rund 320 Millionen Einwohnern, vergleichbar mit dem Wirtschaftsraum der Vereinigten Staaten von Amerika.

Das Weißbuch führt rund 300 Vorschläge auf, die zur Vol- lendung des Binnenmarktes verabschiedet werden sollen. Der größte Teil davon ist bereits unter Dach und Fach.

Dazu müssen im Ministerrat die Vertreter von zwölf Mit- gliedsstaaten, mit verschiedenen gelagerten Interessen, sich jedesmal zu einer gemeinsamen Lösung durchringen. Es geht dabei einerseits darum, die Grenzen zu öffnen, und Schranken abzubauen, andererseits heißt das aber auch, gemeinsame Regeln festzulegen. Für die meisten Bereiche des Binnenmarktes können Dank der Einheitlichen Akte Entscheidungen im Ministerrat mit qualifizierter Mehr- heit getroffen werden. Über einzelne Widerstände kann sich der Rat dementsprechend unter Umständen durch eine Abstimmung hinwegsetzen.

Das Prinzip des Binnenmarktes will, daß fortan in der Eu- ropäischen Gemeinschaft nicht mehr die Regeln des Ab- satzstaates entscheidend sind, sondern diejenigen des Herkunftsstaates. Ein deutsches Produkt, das den deut- schen Bestimmungen entspricht, wird im ganzen Binnen- markt ungehindert verkauft werden können.

Den Regionen kommt damit größere Bedeutung zu, und das besonders in ihrer grenzüberschreitenden Dimension. Die Großregion könnte in Zukunft nicht mehr ein Mo- saik aus vier verschiedenen Absatzgebieten darstellen, die alle einzeln anzugehen sind, sondern eher einen regiona- len Markt, den ein Unternehmen mit einer einzigen, wenn auch zweisprachigen, Verkaufsstrategie erobern kann. Rheinländische Produkte, die bisher nur in Deutschland verkauft werden, könnten bald im nahen Lothringen oder Luxemburg ebensogut abgesetzt werden. Auch kleinere Fir- men können künftig die gesamte Region Saar-Lor-Lux- Trier als potentiellles Absatzgebiet ansehen.

Luxemburg hat in der Vergangenheit mehrmals die Erfah- rung gemacht, daß die Öffnung der Grenzen für ein klei- nes Land nicht nur gut, sondern auch notwendig ist. Als das Großherzogtum vor etwas mehr als hundertfünfzig Jahren unabhängig wurde, stellte sich die Frage, ob das kleine Land wirtschaftlich bestehen könne.

Die Entscheidung, dem deutschen Zollverein beizutreten, war damals umstritten. Heute sind sich alle einig, daß der freie Zugang zu dem großen deutschen Markt entschei-

dend war für den wirtschaftlichen Aufschwung Luxem- burgs vom armen Bauernstaat zu einer wohlhabenden In- dustriation.

Nach dem Ersten Weltkrieg wurde die Wirtschaftsunion mit Belgien geschlossen. Später waren es dann die Bene- luxunion und die Europäischen Gemeinschaften. Jedes- mal war für Luxemburg das Ergebnis positiv. Der Zugang zu einem größeren Markt machte die Entwicklung des Landes erst möglich.

Die Befürchtungen, das Großherzogtum könne von einem mächtigeren Partner geschluckt werden, erwiesen sich als unbegründet. Luxemburg hat auch von seiner kulturellen Identität nichts eingebüßt.

Dem vollständigen Abbau aller wirtschaftlichen Schran- ken in der Gemeinschaft sehen wir folglich mit Zuversicht entgegen. Die Konkurrenz fürchten wir nicht. Höchstens machen wir uns Sorgen, daß durch eine übertriebene Har- monisierung der Regeln, für Luxemburg Wettbewerbsnach- teile entstehen könnten.

Dasselbe Urteil gilt in gewissem Maße auch für die Groß- region. Dort wo Grenzen am meisten hemmen, nämlich in den Grenzregionen, dort werden auch die Vorteile des Binnenmarktes am besten zum tragen kommen. Und nir- gends sind Grenzen so konzentriert als in der Region Saar- Lor-Lux-Trier, die zwischen vier Mitgliedsstaaten aufge- teilt ist.

Die Großregion hat in der rezenten Vergangenheit eine schwere wirtschaftliche Krise durchstehen müssen. Sowohl an der Saar, als in Lothringen und Luxemburg fußte der wirtschaftliche Wohlstand auf der bis in die frühen sieb- ziger Jahre florierenden Stahlindustrie. Von 1975 an aber ist die Quelle unseres relativen Reichtums zum Sorgenkind geworden. Die drei Regionen wurden von dem Einbruch der Montanindustrie schwer getroffen. Die Folgen davon sind auch heute noch nicht alle behoben. Die Stahlkrise ist maßgeblich für die Arbeitslosigkeit in der Großregion verantwortlich.

Inzwischen hat sich die Konjunktur im Stahlbereich stark verbessert und läßt unsere Betriebe wieder optimistischer in die Zukunft blicken. Aber die Schaffung zusätzlicher Arbeitsplätze können wir uns von diesem Wirtschaftszweig in nächster Zukunft nicht erwarten.

Auch in Luxemburg hat die Stahlindustrie weit über die Hälfte seiner Belegschaft verloren und fährt mit dem Per- sonalabbau immer noch fort. In punkto Arbeitslosigkeit hatte das Großherzogtum allerdings mehr Glück, aber wohl auch mehr Reaktionsmöglichkeiten, als die Nach- barregionen. Dank der Wahrnehmung und Ausnutzung der sich bietenden Möglichkeiten im Dienstleistungsse- ktor ist es uns gelungen, die in der Industrie verlorenen Ar-beitsplätze mehr als zu ersetzen, und selbst in bescheidenem Maße zur Verbesserung der Beschäftigungs- lage, auch über die nationalen Grenzen hinaus, beizutra- gen. Luxemburg ist inmitten der Großregion ein dynamischer Pol geblieben, der rund 28.000 Grenzgängern aus den Nachbarregionen Arbeit bietet. Die Pendler

machen damit mehr als 15% der Beschäftigten aus.

Das Großherzogtum braucht diese, zum teil qualifizierten, Arbeitskräfte, die Betreffenden sind froh, eine ansprechend bezahlte Arbeit zu finden, und schließlich wird dadurch auch die Arbeitslosigkeit in der Grenzregion spürbar gelindert.

Aber nicht nur Arbeitnehmer zirkulieren. Auch Waren werden immer mehr auch jenseits der Grenzen eingekauft. Eine große Zahl von Klein- und Mittelbetrieben aus dem nahen Ausland sind im Großherzogtum zum Beispiel im Handwerk und Gewerbe tätig. Andererseits wiederum nutzen zahlreiche Bewohner aus der ganzen Großregion die Vorteile eines internationalen Finanzplatzes in Luxemburg.

Ein wahrhaftiger, konkreter Integrationsprozeß ist dabei, sich in der Region Saar-Lor-Lux-Trier zu vollziehen.

Dazu bedarf es aber auch einiger begleitender Maßnahmen. So gilt es zum Beispiel, die grenzüberschreitende Nutzung der bestehenden Infrastrukturen zu fördern und die Schaffung von neuen Infrastrukturen zu koordinieren. Der internationale Flughafen in Luxemburg kann zum Beispiel von den anderen Regionen als Bestandteil ihres eigenen Verkehrssystems angesehen werden, und die regionalen Flughäfen können komplementär dazu genutzt werden.

Wichtig ist auch die Optimierung der Straßen- und Eisenbahnverbindungen. Die Autobahn Trier-Luxemburg, die 1992 fertiggestellt sein wird, stellt einen wichtigen Fortschritt in dieser Richtung dar. Der Anschluß der Großregion an das internationale Netz der Hochgeschwindigkeitszüge sollte ebenfalls so schnell wie möglich sichergestellt werden. Der TGV-Ost in Frankreich bietet dazu eine Gelegenheit. Luxemburg soll durch eine Verbindungsstrecke daran angeschlossen werden. Daneben setzen wir uns bereits gemeinsam mit dem Land Rheinland-Pfalz für eine Anschlußstelle an das deutsche Netz bei Koblenz ein.

Bevor ich andere Bereiche der Saar-Lor-Lux Zusammenarbeit anspreche, will ich daran erinnern, wer der Initiator von vielen der grenzüberschreitenden Projekte im Großraum ist. Seit nunmehr achtzehn Jahren werden im Rahmen des IRI, des Innergemeinschaftlichen Regionalinstituts, das in Luxemburg seinen Sitz hat, Ideen für Saar-Lor-Lux geschmiedet und weitergetrieben. Engagierte Europäer, meist aus Wirtschaft und Politik der fünf Regionen, setzen sich auf den verschiedensten Gebieten für die Zusammenarbeit ein. So kann man eine Vielfalt von Institutionen, Projekten und Ideen anführen, an denen das IRI direkt oder indirekt beteiligt ist, oder an ihrem Entstehen mitgeholfen hat, sei es nun die Regionalkommission, der Interregionale Parlamentarier-Rat, der COMREGIO der Städte und Gemeinden, das integrierte Entwicklungsprogramm, die Tourismuskarte, der Kulturkalender, der Umweltrat, die Transcity-Studie, das Forschungshandbuch, die universitäre Zusammenarbeit oder noch einige andere.

Die Gründer des IRI haben frühzeitig verstanden, daß die Großregion in manchen Bereichen gemeinsame Interessen hat, und daß viele Probleme sich durch die grenzüber-

schreitende Kooperation besser lösen lassen. Ihnen verdanken wir heute, daß wir in Erwartung des Binnenmarktes auf schon bestehende Strukturen zurückgreifen können.

Besonders wertvoll sind dabei wohl auch die Initiativen in den Bereichen Forschung und Universitäten. In Luxemburg gibt es keine vollständige Universitätsausbildung und es ist auch keine geplant. Wir sehen es als zu wichtig an, daß unsere Studenten ihre Nase auch einmal über die engen nationalen Grenzen hinausstrecken. Willkommen aber ist es, wenn sie eine hochwertige Ausbildung im nahen Ausland erhalten können. Viele von ihnen studieren in Trier oder an anderen Universitäten der Großregion. Ebenso wichtig ist, daß auch unsere bestehenden postsekundären Schulen mit den benachbarten Instituten in ständigem Erfahrungsaustausch bleiben.

Wir haben vor drei Jahren in Luxemburg Maßnahmen getroffen, die die Forschung im öffentlichen Bereich sowie den Technologietransfer fördern sollen. Auf diesem Gebiet können wir fortan gleichwertige Partner sein, und eine enge Zusammenarbeit zwischen unseren Forschungszentren und den Universitäten der Region ist schon dabei sich zu entwickeln.

Ein anderes Beispiel stellt der Bereich Tourismus dar. Auch hier bestehen schon Bemühungen, die Großregion mit seinen Erholungsgebieten und grenzüberschreitenden Naturparks gemeinsam als Feriengegend anzupreisen.

Auch in Sachen Umweltschutzpolitik kann eine stärkere Zusammenarbeit manche Vorteile bringen. So denkt zum Beispiel das IRI an die Erstellung eines grenzüberschreitenden abfallwirtschaftlichen Konzeptes für die Großregion. Die Nützlichkeit einer gemeinsamen Lösung zur Abfallbeseitigung ist einleuchtend, eine Verwirklichung aber bestimmt nicht einfach.

Eine ganze Reihe von Beispielen also, die zeigen, daß Zusammenarbeit in der Großregion für jeden von Vorteil ist. Falsch wäre es in meinen Augen, wenn Rivalitäten oder Eifersucht über die Erfolge des anderen die Großregion auseinanderbröckeln ließen.

In Luxemburg sind wir uns sehr wohl bewußt, daß unsere Nachbarregionen eher Partner als Konkurrenten sind. An ihren Erfolgen können auch wir teilhaben.

Genauso bin ich überzeugt, daß die ausgezeichnete Wirtschaftslage, die Luxemburg in den letzten Jahren kannte, und die vielleicht mit derjenigen in Lothringen oder an der Saar kontrastiert, den umliegenden Regionen eigentlich nur nützen konnte.

Lieber miteinander also als gegeneinander, und dies gilt meines Erachtens immer mehr in Erwartung von 1993.

Innerhalb des großen Europäischen Binnenmarktes dürfte die Großregion im Herzen Europas mehr als andere vom Abbau der Schranken profitieren. Ich bin überzeugt, daß die neue Dynamik der europäischen Wirtschaft der Region dazu verhelfen wird, die Folgen der Stahlkrise end-

gültig zu überwinden, und wieder zu einer führenden Rolle inmitten der Gemeinschaft zurückzufinden.

Herr Vorsitzender, meine Damen und Herren,

Daß die Wirtschaftstage Trier unter dem Zeichen der Großregion stehen ist besonders bemerkenswert, wenn man bedenkt, daß die Aufmerksamkeit des Publikums, ganz besonders in Deutschland, sich in dieser Zeit eher nach Osten richtet als nach Westen.

Die bedeutenden Umwälzungen, die sich in Mittel- und Osteuropa vollziehen, lenken von den Erfolgen und von den Problemen der Europäischen Gemeinschaft ab. Für Deutschland, und das ist verständlich, ist die Frage der eigenen Wiedervereinigung wichtiger als der Binnenmarkt.

Es ist ermutigend zu sehen, daß Werte wie Freiheit, kulturelle Eigenständigkeit und Zusammengehörigkeit stärker wiegen können als wirtschaftliche Erwägungen.

Auch in Mittel- und Osteuropa können wir erkennen, daß die Regionen und die regionalen Kulturen wieder stärker zum tragen kommen und, aller Gleichmacherei zum Trotz über all die Jahre hinweg ihre Eigenart bewahren konnten. Der Durst nach Freiheit und Selbstbestimmung ist unerloschen und die ersten Zeichen von einem Nachlassen des militärischen Zwanges genügten, daß das Volk die künstlichen Regime absetzte und nach schnellen Wegen zur Liberalisierung und Demokratisierung sucht.

In Deutschland scheint sich der Schwerpunkt mehr nach Osten zu verlegen, und die westlichsten Regionen der Bundesrepublik könnten dabei etwas ins Abseits geraten. Aber auch hier besinnt man sich auf die eigene Eigenart. Es ist demnach richtig, daß die Trierer Region dem Trend nicht ganz verfällt, sondern auf ihre besonderen Beziehungen nach Westen hin aufbaut. Wir dürfen nicht zögern, auf die Karte der Großregion zu setzen, besonders in diesem Moment, wo die Schaffung des Binnenmarktes uns neue Chancen bietet.

## EG-Öffnung nach Osten?

Auf Einladung des Vorstandes der Aachener und Münchener Beteiligungs-Aktiengesellschaft (AMB) hielt Premierminister Jacques Santer am 21. März 1990 in Aachen einen Vortrag zum Thema: "EG-Öffnung nach Osten?". Nachstehend der Text dieses Vortrags.

Selten hat die Welt eine Zeit so tiefgreifender Umbrüche und Krisen erfahren wie im letzten Jahr, das für ganz Europa eine revolutionäres Jahr war. Die beispiellose Reduzierung von Streitkräften, die sich jahrzehntelang in einem geteilten Europa gegenüberstanden haben, und die rasante Entwicklung zur Demokratie in Mittel- und Osteuropa werden mit Sicherheit als die wichtigsten Ereignisse der Nachkriegszeit in die europäische Geschichte des 20. Jahrhunderts eingehen.

Diese politische Metamorphose in Mittel- und Osteuropa hat die Vollendung des EG-Binnenmarktes im öffentlichen

Nicht nur wirtschaftlich, auch kulturell haben wir dabei manches zu gewinnen. Die Großregion kennt eine seltene Vielfalt an kulturellen Einflüssen, die wir als ganz besonderen Reichtum ansehen sollten.

Die Verschiedenheit der Kulturen und Sprachen ist in Europa oft genug als ein Hindernis angesehen worden, gegenüber einem großen homogenen Melting Pot wie dem der USA. Die Großregion kann in Europa demonstrieren, daß eine enge und solidarische Zusammenarbeit, auch über kulturelle und sprachliche Gegensätze hinweg, fruchtbar sein kann, wenn man es versteht, die Eigenart eines jeden voll zu respektieren, und die Vielfalt als einen Vorteil anzusehen und zu nützen.

Herr Vorsitzender,  
meine Damen und Herren,

Soziologisch und kulturell gesehen ist die Großregion Saar-Lor-Lux-Trier das Herz der Europäischen Gemeinschaft. Aus ihr ging auch der Gründer der Gemeinschaft, Robert Schuman, hervor. Vor fünfzig Jahren brachte er durch seine Erklärung, am 9. Mai 1950, den Zug ins Rollen, der Westeuropa Frieden und Einigkeit gebracht hat, und an den sich vielleicht auch einmal die Länder Mittel- und Osteuropas hängen werden.

Die Ereignisse im Osten müssen uns interessieren. Wir sollten uns durch sie aber nicht beirren lassen. Die Verwirklichung des Binnenmarktes bis Ende 1992 steht in der Gemeinschaft nach wie vor auf der Tagesordnung, und für die Großregion ist sie von besonderer Bedeutung. Wir dürfen uns berechnete Hoffnungen machen, daß der Abbau der Grenzen ihr einen neuen Aufschwung erlaubt.

In diesem Sinne sehe ich die Trierer Wirtschaftstage 1990 als einen wichtigen Beitrag zur Vorbereitung unserer Großregion auf die großen Herausforderungen der nächsten Jahre, und ich wünsche den Veranstaltern und allen Teilnehmern einen großen Erfolg.

Bewußtsein zwar zeitweise etwas in den Hintergrund treten lassen, doch wurde das Integrationstempo in der Gemeinschaft keineswegs verlangsamt. Auch für den europäischen Binnenmarkt war 1989 ein erfolgreiches Jahr. Wir sind dem großen Ziel "1992", also dem EG-Markt ohne Grenzen, wieder ein großes Stück nähergekommen.

Der gemeinsame Binnenmarkt nimmt also feste Konturen an, auch wenn die Umsetzung der EG-Richtlinien in nationales Recht teilweise immer noch zu wünschen übrig läßt. Allerdings haben fast alle Mitgliedsstaaten inzwischen die Notwendigkeit einer rascheren Umsetzung der EG-Richtlinien erkannt und sich auf den neuen Entscheidungsrhythmus der Gemeinschaft eingestellt. Das war auch dringend erforderlich, denn 1990 müssen nach dem Binnenmarktplan insgesamt 28 Rechtsakte in Kraft treten.

Als das "Europäische Einigungswerk" in den Jahren 1951 mit dem Vertrag über die Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl und 1957 mit den Römischen Verträgen zur Gründung einer Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und einer Europäischen Atomgemeinschaft begann, war das Ziel nach dem Willen der sechs Gründerstaaten von Anfang an weiter gesteckt: Die wirtschaftliche Integration sollte eines Tages zur Europäischen Union führen.

Diese Absicht erfuhr 1986 einen kräftigen Impuls, als sich die inzwischen zwölf Mitgliedsstaaten der Europäischen Gemeinschaft in der Einheitlichen Europäischen Akte vornahmen, die Gesamtheit ihrer Beziehungen in eine Europäische Union umzuwandeln.

Eine der wichtigsten Etappen auf dem Weg zu einer Europäischen Union wird die bereits angesprochene Vervollständigung des gemeinsamen Binnenmarktes sein. Der ungehinderte Verkehr von Personen, Waren, Dienstleistungen und Kapital erlaubt eine wesentlich kostengünstigere Produktion in Europa und erzwingt durch Wettbewerb, daß Kostenvorteile auch an die Verbraucher weitergegeben werden.

Aus dem vollendeten Binnenmarkt soll ein gemeinsamer Wirtschafts- und Währungsraum sowie ein gemeinsamer Technologieraum entstehen. Dabei bleibt die Gemeinschaft exportorientiert und weltoffen, verläßlich nicht nur für ihre wichtigsten Partner in den USA, Japan und den EFTA-Staaten, sondern auch interessiert an engeren Beziehungen mit den Ländern Mittel- und Osteuropas und engagiert in der Nord-Süd-Politik.

In den nächsten Wochen und Monaten will die Zwölfergemeinschaft mit den sechs Ländern der Europäischen Freihandelsassoziation EFTA die Schaffung eines dynamischen europäischen Wirtschaftsraumes vorbereiten. Bei einem Treffen der Außenminister dieser Länder wurde am 19. Dezember letzten Jahres in Brüssel als Zielsetzung beschlossen, die "vier Freiheiten" der Gemeinschaft soweit wie möglich auf die EFTA-Staaten auszudehnen. Gleichzeitig wurde vereinbart, die Zusammenarbeit in den Bereichen Bildung und Umweltschutz zu fördern. Die EG und die EFTA unterzeichneten darüber hinaus ein Abkommen über den systematischen Austausch von Informationen über alle Vorhaben im Bereich der Normen und der technischen Vorschriften, mit dem der Entstehung von Handelshemmnissen vorgebeugt werden soll.

Die außenpolitische Dimension der Europäischen Gemeinschaft soll also weiter ausgebaut werden. Die EG soll die ihr als friedensfördernde Kraft in Europa und in der Welt zukommende Rolle im europäischen Einigungsprozeß und im Nord-Süd-Dialog ausfüllen. Instrument hierzu ist vor allem die Europäische Politische Zusammenarbeit, die seit knapp zwanzig Jahren besteht.

Ein Blick in die siebziger Jahre zeigt: Die außenpolitische Abstimmung der EG-Mitgliedsstaaten begann, als Bewegung in die Ost-West-Beziehungen kam. Die Europäische Politische Zusammenarbeit entstand 1970 mit dem Beginn des KSZE-Prozesses. Sie flankierte die fortschreitende Integration in der Gemeinschaft und half dabei, das

Fundament für ein verstärktes Engagement zugunsten von Dialog und Zusammenarbeit zu legen.

Heute, fast zwanzig Jahre danach, ist die Europäische Politische Zusammenarbeit zu einem unentbehrlichen Instrument außenpolitischer Interessenwahrung geworden. Der Aufschwung, den sie gerade unter der deutschen Präsidentschaft im ersten Halbjahr 1988 erfahren hat, steht zugleich für das inzwischen erreichte politische Gewicht der Gemeinschaft sowie für das zunehmend auch politische Zusammenwachsen ihrer Mitgliedsstaaten.

Die Einheitliche Europäische Akte von 1986, in der die Europäische Politische Zusammenarbeit - auch in der Perspektive des politischen Ziels einer Europäischen Union - erstmals vertraglich verankert wurde, hat eine dynamische Entwicklung nicht nur in der Gemeinschaft, sondern auch im übrigen Europa ausgelöst.

Es geht

- (1) um die Überwindung der Trennung Europas,
- (2) um die Selbstfindung der europäischen Völker in einer stabilen und freiheitlichen Friedensordnung und - als eine wesentliche Voraussetzung dafür -
- (3) um den Erfolg des Einigungsprozesses in der Europäischen Gemeinschaft, die ein Beispiel für eine neue europäische Friedenskultur gibt.

Garant des Erfolges ist die Fortentwicklung und weitere Verdichtung der besonders ausgeprägten Beziehungen zwischen den Mitgliedsstaaten der Gemeinschaft im Rahmen der übergreifenden Wertegemeinschaft, zu der auch die anderen freiheitlich-demokratischen Staaten Europas und Nordamerikas gehören, ohne gesamteuropäische Geschichte, Traditionen und Dimensionen zu vernachlässigen.

Das Ziel der Weiterentwicklung der Europäischen Gemeinschaft zu einer Europäischen Union soll nicht die Vision von einer dauerhaften Friedensordnung in ganz Europa verdrängen. Im Gegenteil soll eine Europäische Union ein Kernelement in der zukünftigen Struktur Europas sein.

Es geht also darum, die Menschenrechte, die Demokratie und die Rechtsstaatlichkeit so sicher und auch so dauerhaft wie möglich zu machen. Deshalb setzt sich die Gemeinschaft dafür ein, die sich mit dem KSZE-Prozeß bietende Chance zur Durchsetzung von Menschenrechten, Rechtsstaatlichkeit und Pluralismus im Inneren wie nach außen in ganz Europa zu nutzen. In einer nach diesen Grundsätzen gestalteten Architektur Europas wird die Europäische Union ein tragendes Element sein. Bereits heute ist die Gemeinschaft, in der die Mitgliedsstaaten ihre entscheidenden Probleme nicht wie früher gegeneinander, sondern miteinander lösen, ein Stück verwirklichter Friedensordnung.

Seit einigen Wochen setzt man sich - unter Berufung auf Gorbatschows vieldeutige Konzepte der "Europäisierung" und des "gemeinsamen europäischen Hauses" - innerhalb

der EG dafür ein, die kostenspielige Spaltung Europas zu überwinden und macht sich Gedanken über die Auswirkungen eines größeren Deutschlands.

Der belgische Außenminister Harmel hatte bereits 1967 in seinem Bericht sehr treffend bemerkt: "Eine endgültige und stabile Regelung in Europa ist nicht möglich ohne eine Lösung der Deutschlandfrage, die den Kern der gegenwärtigen Spannung in Europa bildet." Allerdings brauchen wir für eine Überwindung der Zweiteilung Europas bzw. für die Schaffung eines "gemeinsamen europäischen Hauses" Reformen in beiden Teilen Europas. Wir brauchen eine verstärkte gegenseitige Annäherung in den Bereichen Europapolitik, Sicherheitspolitik und Wirtschaft.

Die Wirtschaft der DDR paßt zur Zeit jedoch noch schlecht in den Rahmen der Europäischen Gemeinschaft. Sie hängt stark von staatlichen Subventionen ab, sie läuft jeder Umwelt-Richtlinie der EG zuwider und ihre Industrie- und Produktionsnormen entsprechen keineswegs denen des Binnenmarktes. Daher wird es für die Deutschen eine Abänderung der Gemeinschafts-Gesetzgebung geben müssen, und wir alle werden Übergangsmaßnahmen brauchen. Aus diesem Grund hat die irische Regierung - die derzeit die Präsidentschaft im Ministeramt innehat - für Ende April einen EG-Sondergipfel vorgeschlagen, auf dem all dies nach gründlicher Vorbereitung besprochen werden soll. Auf Anregung des britischen Außenministers Douglas Hurd hin hat sich die EG-Kommission in Dublin damit einverstanden erklärt, daß schon **jetzt** mit detaillierten Vorbereitungsarbeiten begonnen wird.

Obwohl alle Mitgliedsstaaten der EG der Wiedervereinigung Deutschlands positiv gegenüberstehen, sind dennoch gelegentlich Stimmen zu hören, die besorgt vor "unkontrollierbaren" oder "destabilisierenden" Entwicklungen in Europa warnen oder die Deutschlandpolitik mit Argwohn betrachten. Solche Meinungen sind m.E. allerdings aus **zwei** Gründen nicht überzeugend.

Zum einen ist die Zweiteilung Europas keine in sich stabile, sondern eine durch äußeren Druck fixierte Ordnung. Der Drang der Menschen in der DDR, in Polen, in Ungarn und in andern osteuropäischen Ländern nach Freiheit, Achtung der Menschenrechte und Selbstbestimmung sowie die Wiederentdeckung ihrer nationalen und europäischen Identität sind die konsequente Reaktion auf die Schwächen des "realen Sozialismus" und auf das Modell Europa, das im Westen des Kontinents vor ihren Augen entsteht und mit der Vollendung des Binnenmarktes in eine neue Etappe eintreten wird.

Zum anderen ist die europäische Staatenwelt des 19. und frühen 20. Jahrhunderts und mit ihr alle Irrwege nationalistischer Hegemonial- oder Imperialpolitik versunken. Die entscheidenden Aufgaben in Sicherheits- und Wirtschaftspolitik, Umweltschutz, Forschung, Technologie und vielen anderen Bereichen sind heute nur noch auf europäischer oder atlantischer Ebene lösbar. Dies wird sich auch durch die Wandlungsprozesse im östlichen Teil Europas nicht ändern. Die Begrifflichkeit der Vorkriegszeit oder noch weiter zurückliegender Epochen ist für die

angemessene Erfassung internationaler Beziehungen in Europa heute nicht mehr angemessen, sondern anachronistisch. Wer durch die deutsche Einheit das Gleichgewicht oder die Stabilität Europas gefährdet glaubt, wendet die Denkkategorien eines **vergangenen** europäischen Systems an. **Heute** kommt es darauf an, politisch wie analytisch die Grundlagen eines europäischen Verbundsystems des 21. Jahrhunderts weiterzuentwickeln.

Der demokratische Aufbruch von **unten** in Mittel- und Osteuropa hat mit der Revolution von **oben** in der Sowjetunion begonnen. Die demokratische und marktwirtschaftliche Zukunft der mittel- und osteuropäischen Länder ist demnach untrennbar mit Erfolg oder Mißerfolg von "Glasnost" und "Perestroika" in der Sowjetunion verbunden.

Es ist natürlich kein Zufall, daß Perestroika im Osten gerade in einer Zeit stattfindet, in der wir auf die Vollendung des EG-Binnenmarktes zusteuern, in der wir mit den Vorarbeiten für die europäische Wirtschafts- und Währungsunion begonnen haben und in der das Fernziel der Europäischen Union allmählich greifbarer wird. Der politische Umbruch in Mittel- und Osteuropa ist u.a. durch den Wunsch mitbestimmt, nicht den Anschluß an die fortschreitende westeuropäische Integration zu verpassen.

Der historische Prozeß der Umgestaltung im Ost-West-Verhältnis ist eng verknüpft mit dem Wunsch der einzelnen mittel- und osteuropäischen Staaten nach demokratischem Pluralismus und marktwirtschaftlichen Reformen. Für diesen Reformprozeß in Osteuropa kommt der Europäischen Gemeinschaft natürlich eine Schlüsselrolle zu. Als Modell für die friedliche Überwindung nationalstaatlicher Grenzen und als Vorbild für eine erfolgreiche marktwirtschaftliche Zusammenarbeit übt die EG natürlich eine mächtige Anziehungskraft auf Osteuropa aus.

Das Interesse der sich im Umbruch befindenden Staaten Osteuropas an der EG nimmt ständig zu. Die gemeinsame Aufgabe lautet daher: **EUROPA NEU BESTIMMEN**. Alle Länder und Staaten Europas, sowohl die westlichen wie auch die östlichen, sind mit der Herausforderung konfrontiert, ihren Spielraum und ihr Entwicklungspotential in einer veränderten Nachkriegskultur neu zu definieren.

An erster Stelle ist jedoch die Europäische Gemeinschaft gefordert. Sie muß eine multidimensionale Europapolitik konzipieren, die eine kooperative Ostpolitik und eine funktionale Wirtschaftshilfe-Politik in sich vereinigt.

Es bestehen bereits heute Handels- und Kooperationsabkommen mit Ungarn, Polen und der Sowjetunion, und die EG ist dabei, dieses Netz immer dichter zu knüpfen. Mit der DDR, der CSSR und Bulgarien laufen Verhandlungen über bilaterale Handelsabkommen, mit Rumänien sollen ähnliche Verhandlungen demnächst aufgenommen werden. In all diesen Handelsabkommen gewährt die EG den mittel- und osteuropäischen Ländern Handelserleichterungen durch den Abbau von Einfuhrbeschränkungen. Zwei besonders weit fortgeschrittene Reformländer, nämlich Ungarn und Polen, werden darüber hinaus in das System der sogenannten "Allgemeinen Zollpräferenzen" der

EG einbezogen, d.h. sie erhalten für bestimmte Produkte die Zollvergünstigungen, die sonst nur Entwicklungsländern gewährt werden.

Die Aufnahme von Beziehungen zwischen EG und RGW-Staaten ist natürlich ein historischer Schritt und ein wichtiges Bauelement für das "gemeinsame europäische Haus". Allerdings ist ein Beitritt demokratisch und marktwirtschaftlich reformierter ehemaliger RGW-Länder zur Europäischen Gemeinschaft bzw. zur EFTA kaum vorstellbar:

- (1) Die EFTA wäre ökonomisch total überfordert, würde sie ein Land mit extrem großen Wirtschaftsproblemen, wie z.B. Polen, aufnehmen wollen.
- (2) Vor einem EG-Beitritt muß sich jedes Land dazu verpflichten, den Vertrag der Zwölf auch im Hinblick auf die Zukunft der EG, sprich auf die europäische politische Union, vollständig anzunehmen. Als Mitgliedsstaaten des Warschauer Paktes können die mittel- bzw. osteuropäischen Staaten zur Zeit ein solches Zugehörigkeitsverständnis noch nicht machen. Allerdings wird die Paktzugehörigkeit in einem zukünftigen "europäischen Haus" keine Rolle mehr spielen.

Dennoch ist die EG, und Jacques Delors hat dies Mitte Januar vor dem Europa-Parlament in Straßburg noch einmal betont, für alle europäischen Länder, die sich zu Demokratie und Marktwirtschaft bekennen, grundsätzlich offen. Deshalb liegt m.E. die Zukunft Europas auch in einem großen Europäischen Wirtschaftsraum, der die EG, die EFTA und die reformierten mittel- und osteuropäischen Länder miteinschließt, denn: Europa ist mehr als nur die Europäische Gemeinschaft allein. Und einen ersten und wichtigen Impuls zur Bildung eines solchen gesamteuropäischen Wirtschaftsraumes verspreche ich mir von der Anfang April in Bonn stattfindenden KSZE-Konferenz über wirtschaftliche Zusammenarbeit in Europa.

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

ich habe versucht, die wichtigsten Aspekte einer EG-Öffnung kurz zu beleuchten und dabei auf die drei wichtigsten Aufgaben, an denen die Mitgliedsstaaten der Gemeinschaft beteiligt sind, einzugehen. Diese drei Aufgaben sind:

- (1) der Weg zur deutschen Einheit
- (2) die Entwicklung des europäischen Sicherheitsrahmens und
- (3) die politische, finanzielle und moralische Unterstützung der Reformen in den mittel- und osteuropäischen Ländern.

Diese drei Aufgaben haben ihren Ursprung in den Ereignissen, über die sich im letzten Jahr ganz Westeuropa gefreut hat: die Öffnung der Grenzen und die Befreiung der Völker in Osteuropa.

Als der polnische Arbeiterführer Lech Walesa kurz vor Weihnachten mit dem britischen Außenminister Douglas Hurd zusammentraf, sagte er zu diesem, er, Walesa, und seine "Amateur-Mitstreiter" - dies sein Ausdruck - hätten ihre Pflicht getan, um den professionellen Westpolitikern zu beweisen, daß das Unmögliche möglich sei. Er fügte hinzu, und das war der Hieb darin, alles weitere sei nun Sache der Professionellen....

Als Professionelle - Parlamentarier, Diplomaten, Bankiers, Geschäftsleute, Wissenschaftler, Geistliche, Sozialarbeiter und Journalisten - müssen wir die Fähigkeit aufbringen, die Arbeit der Werftarbeiter von Gdansk, der Menschen auf dem Sankt-Wenceslas-Platz und der Menschen, die jahrelang für Freiheit, Demokratie und Menschenrechte jenseits der Mauer gekämpft haben, in würdiger Form fortzuführen, denn nur mittels enger und aufrichtiger Zusammenarbeit kann Europa an Einheit gewinnen.